



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Construisons ensemble une école engagée !





Construisons ensemble une école engagée

En cette rentrée 2022, plus de 12 millions d'élèves et 859 000 professeurs reprendront le chemin des classes.

Cette rentrée se présente dans un contexte enfin plus favorable, sur le plan sanitaire, que les deux précédentes. C'est l'occasion pour moi de remercier à nouveau très vivement l'ensemble des personnels de l'éducation nationale pour leur action, et de saluer la résilience des élèves et de leurs familles par-delà cette crise sans précédent. Nos élèves ont pu progresser dans leurs apprentissages et garder le lien entre eux, ainsi qu'avec les acteurs de la communauté éducative.

Cet engagement fondamental de toutes et de tous pour l'avenir des enfants et des adolescents de notre pays doit se poursuivre durant l'année scolaire qui commence.

Il concerne en tout premier lieu la transmission des savoirs, et particulièrement des savoirs fondamentaux. À l'école primaire d'abord, avec la poursuite des dédoublements et de la limitation des effectifs des classes, l'extension des évaluations nationales, la poursuite des Plans mathématiques et français. Au collège ensuite, avec la liberté accordée aux équipes de prendre des initiatives importantes, notamment en 6^e, pour mieux accompagner les élèves. Au lycée enfin, avec la réintroduction des mathématiques dans le tronc commun de première générale et technologique.

L'engagement de notre institution doit bénéficier à chaque élève, quelle que soit son origine sociale ou territoriale. L'égalité des chances nécessite des politiques ciblées dans les quartiers urbains, dans les territoires ruraux, ainsi qu'à l'égard des élèves en situation de handicap qui doivent pouvoir être toujours plus nombreux en milieu scolaire ordinaire. L'égalité des chances passe par une politique volontariste de mixité sociale dans les établissements scolaires, par l'implantation des internats, ainsi que par des politiques d'orientation qui donnent à chacun les meilleures chances de s'accomplir. Elle exige enfin de rendre les arts et la culture accessibles à toutes et à tous.

Notre engagement doit permettre à chacun de trouver sa place à l'école. Celle-ci doit ainsi réduire les écarts de condition et les entraves sociales et, plus que tout, empêcher qu'ils soient stigmatisants grâce aux actions de lutte contre le harcèlement et les discriminations. Le bien-être des élèves nous engage également à prendre en charge leur santé physique et psychique et à promouvoir les pratiques sportives, notamment à l'école primaire et au collège.

L'institution doit aussi un engagement sans faille à tous ses personnels. La rentrée 2022 est à cet égard l'occasion de mesures importantes en faveur des professeurs et de tous les personnels, dont les plus précaires, les accompagnants des élèves en situation de handicap et les assistants d'éducation. Ensuite, grâce aux travaux qui seront engagés à l'automne, l'année 2023 verra l'aboutissement des engagements du président de la République, notamment afin de mieux accompagner et rémunérer les professeurs.

Mais l'école engagée, c'est aussi une école qui participe pleinement au monde et aux défis sociaux. Ceux que pose la transition écologique d'abord, que l'école doit prendre en charge au travers des savoirs enseignés, mais aussi en tant que lieu de vie, grâce à son organisation et à son bâti qui sont l'œuvre des collectivités territoriales. Le défi du projet républicain ensuite, qui doit rassembler élèves et personnels autour des valeurs de laïcité et d'égalité.

Afin de faire face à ces enjeux, le président de la République et la Première ministre souhaitent renouveler les méthodes de travail, en laissant une place plus forte à la liberté pédagogique et aux initiatives locales mettant en lien l'école avec les parents, les collectivités et les acteurs de la société civile. À partir d'octobre, dans les écoles et les établissements scolaires qui le souhaitent, les parties prenantes seront invitées à réfléchir collectivement aux actions les plus adaptées à leur établissement pour favoriser la réussite et l'égalité des chances.

Notre école, faisons-la ensemble.

Pap Ndiaye

Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse



En cette rentrée 2022, nous faisons de la jeunesse notre priorité.

Il est essentiel que chaque jeune trouve sa place dans la société, quels que soient ses aspirations, ses difficultés ou son parcours de vie.

Sous le premier mandat, nous avons réussi à développer fortement l'apprentissage, en lui redonnant du sens et de la valorisation. Fort de ce succès, le Gouvernement s'engage à poursuivre la réforme de notre système de formation initiale, afin de soutenir l'égalité des chances et de renforcer l'accès à l'emploi.

Pour la première fois depuis vingt ans, notre pays peut compter sur un ministère délégué chargé de l'Enseignement et de la Formation professionnels. C'est un marqueur fort de notre engagement pour cette voie de réussite. J'ai la conviction que nous devons transformer encore l'enseignement professionnel, pour qu'il devienne un

véritable choix d'insertion aux yeux des jeunes et de leurs familles.

Pour cela, les élèves doivent avoir un meilleur accès à l'emploi après le diplôme, une facilité à réaliser des passerelles et la capacité à engager des poursuites d'études pour celles et ceux qui le souhaitent. Une proximité renforcée entre les lycées professionnels et les entreprises de leurs secteurs doit être ainsi recherchée.

La lutte contre le décrochage sera également une de mes préoccupations, en lien avec le travail que nous réaliserons sur l'orientation des jeunes.

Avec le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, nous revaloriserons le métier d'enseignant, notamment en voie professionnelle. Il s'agira d'une des lignes directrices de l'année scolaire qui s'ouvre et des concertations à venir. Je souhaite aussi agir pour une meilleure reconnaissance de cette voie par les acteurs économiques et organiser les conditions de cette ouverture. Nous travaillerons également à lever des freins administratifs et à donner plus d'autonomie aux équipes pédagogiques.

Conformément à la nouvelle méthode voulue par le président de la République, nous conduirons cette réforme, dès cette rentrée, dans l'écoute et le dialogue.

Je sais pouvoir compter sur la mobilisation de l'ensemble du monde éducatif, de l'emploi et de la formation, mais aussi sur celle des organisations syndicales et patronales, que je rencontre depuis ma nomination, ainsi que des élus de la République. Nous relèverons ensemble cette ambition partagée.

À toutes et à tous, et particulièrement aux 627 000 lycéens professionnels et à leurs enseignants : je vous souhaite une belle rentrée 2022 !

Carole Grandjean

Ministre déléguée auprès du ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels



La jeunesse est la priorité de notre pays.

Nos objectifs sont clairs : permettre l'émancipation de la jeunesse, promouvoir son engagement et garantir son bien-être.

Depuis cinq ans, nous avons accompagné et soutenu la jeunesse à travers des politiques publiques fortes : création du Service national universel (SNU), promotion du Service civique, accompagnement vers l'emploi grâce à des dispositifs ambitieux, à l'image des plans 1 jeune 1 solution et 1 jeune 1 mentor.

Autant d'actions qui ont permis aux jeunes de faire face à la crise sanitaire, de favoriser leur insertion professionnelle, de trouver toute leur place dans la société, d'être enfin maîtres de leur destin.

Je salue le volontarisme de la jeunesse qui a largement contribué à relever les défis auxquels nous avons dû faire face. Celui-ci nous oblige.

Le Service national universel demeure plus que jamais au cœur de notre action. Depuis 2019, 60 000 volontaires ont participé au séjour de cohésion. Ils ont été accompagnés et soutenus dans ce qui constitue les premiers pas de leur parcours d'engagement.

Au sein de ce parcours, le Service civique a une place pleine et entière : depuis douze ans, il donne aux jeunes l'occasion de s'engager au service de la société. Il s'agit collectivement de fortifier la cohésion nationale, d'accroître l'esprit de défense et notre capacité de résilience. Le SNU permet aussi d'apprendre à faire face aux grands enjeux contemporains que sont la transition écologique, la solidarité ou encore la lutte contre toutes les formes de discrimination. Selon les mots du président de la République, il s'agit de renforcer la « force morale » de notre société.

Je poursuivrai sans relâche la sensibilisation de tous à la cause de la jeunesse. À l'école, dans le monde du travail, dans la société tout entière, qu'il s'agisse notamment de la sauvegarde du pouvoir d'achat, de la poursuite de la réduction du chômage et de la précarité des jeunes, de leur plein accès aux droits, du développement du mentorat, de leur accès à la mobilité, de l'accélération de la transition écologique, aucune décision ne peut aujourd'hui être prise sans prendre en compte les préoccupations et aspirations de nos jeunes. Cette année sera aussi celle du renouveau de l'animation pour dynamiser le secteur et apporter des réponses à l'attractivité du métier d'animateur. Nous renforcerons enfin nos actions pour mieux prévenir les violences sexuelles et sexistes.

L'idéal républicain doit garantir à toutes les jeunes de France de s'émanciper intellectuellement, socialement et économiquement. La République promet à ses enfants de choisir en conscience leur propre chemin et l'école constitue le premier lieu de réalisation de cette promesse.

Parce que nous nous battons pour plus d'égalité, parce que nous croyons en notre école, en nos professeurs, en nos animateurs et en notre jeunesse, cette rentrée 2022 sera un succès pour nous toutes et tous !

Sarah El Haïry

Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées
et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
chargée de la Jeunesse et du Service national universel



SOMMAIRE

Chiffres clés de l'éducation nationale p. 6

© 1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER

- 1.1 Porter une nouvelle ambition pour l'école maternelle p. 10
- 1.2 Conforter les savoirs fondamentaux au cœur de l'école primaire p. 12
- 1.3 Ancrer la culture de l'évaluation p. 15
- 1.4 Développer les compétences numériques des élèves p. 18
- 1.5 Faire progresser tous les élèves au collège p. 21
- 1.6 Améliorer l'apprentissage de l'anglais p. 23
- 1.7 Consolider la réforme du lycée général et technologique p. 25
- 1.8 Promouvoir la voie professionnelle au cœur des métiers d'avenir p. 29

© 2. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

- 2.1 Rendre l'École accessible à tous p. 34
- 2.2 Réduire les inégalités sociales et territoriales p. 38
- 2.3 Renforcer la mixité sociale à l'école p. 41
- 2.4 Agir pour l'égalité entre filles et garçons p. 43
- 2.5 Développer la créativité et la sensibilité p. 46
- 2.6 Donner un nouvel élan à l'orientation p. 49
- 2.7 Associer éducation et loisirs pendant les vacances p. 52

© 3. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR

- 3.1 Veiller à la santé des élèves p. 58
- 3.2 Lutter contre le harcèlement à l'école p. 61
- 3.3 Encourager l'activité physique p. 65



© 4. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- 4.1 Mieux reconnaître les métiers du ministère p. 70
- 4.2 Améliorer les conditions d'exercice et les parcours des personnels p. 72
- 4.3 Mieux former tous les personnels de l'éducation p. 75
- 4.4 Progresser pour l'égalité et la diversité p. 78
- 4.5 Renforcer la gestion des ressources humaines de proximité p. 80

© 5. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS

- 5.1 Se mobiliser pour la transition écologique p. 84
- 5.2 Faire société : la transmission des valeurs de la République p. 87
- 5.3 Faire face aux crises p. 90



CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

LES ÉLÈVES

12 118 300

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

6 462 000 élèves
du premier degré

5 656 300 élèves
du second degré

dont **3 399 700** collégiens

et **2 256 600** lycéens

(dont **626 700** lycéens professionnels)

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

59 260

écoles et établissements du second
degré publics et privés sous contrat soit ⁽²⁾ :

48 580 écoles

6 960 collèges

3 720 lycées et Erea*

dont **2 090** lycées qui accueillent
des lycéens professionnels

* Erea : établissement régional
d'enseignement adapté

LES ENSEIGNANTS

859 000

agents de l'éducation nationale
enseignant à des élèves des premier
et second degrés ⁽²⁾

LES DIPLÔMES ⁽³⁾

87,7 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet** (DNB)

91,1 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**

79,2 %

Proportion de bacheliers
dans une génération

LA TAILLE DES CLASSES ⁽²⁾

Premier degré

22,7 élèves par classe :
nombre moyen d'élèves
en pré-élémentaire

21,7 élèves par classe :
nombre moyen d'élèves
en élémentaire

Second degré

25,8 élèves par classe :
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en collège ⁽⁴⁾

18,2 élèves par classe :
nombre moyen d'élèves
dans les formations
professionnelles en lycée

30,4 élèves par classe :
nombre moyen d'élèves
dans les formations générales
et technologiques en lycée

LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN ⁽⁵⁾

6 980

euros par élève
du premier degré

8 730

euros par collégien

11 140

euros par lycée
général et technologique

12 680

euros par lycée
professionnel

(1) Public et privé sous contrat, prévisions rentrée 2022.

(2) Public et privé sous contrat, rentrée 2021.

(3) Session 2022, données provisoires.

(4) Hors Segpa.

(5) Année civile 2020, données provisoires.

Les données portent sur la France métropolitaine,
les départements et régions d'outre-mer.

Retrouvez toutes les données et séries temporelles
dans *Repères et références statistiques* (RERS) publié
par la Depp chaque année.



1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER





1.1 Porter une nouvelle ambition pour l'école maternelle

À RETENIR

- Pleinement inscrite au sein de l'école primaire, la maternelle a des spécificités qui conduisent à mettre en place un plan dédié à ses personnels pour **garantir l'épanouissement et la réussite scolaire dès le plus jeune âge.**
- Parce que l'école maternelle est déterminante pour la réussite scolaire des élèves et parce qu'elle accueille de très jeunes élèves, **le développement professionnel de ses personnels doit être spécifiquement adapté.**
- Ce plan d'action pour l'école maternelle est mis en place **dès cette rentrée pour être à la hauteur des ambitions de l'école : garantir la réussite et l'épanouissement des élèves en formant aux enjeux spécifiques de l'école maternelle.**

🕒 LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

La limitation des effectifs des classes de grande section à 24 élèves, effective pour tous dès cette rentrée 2022, constitue un levier important pour favoriser un enseignement adapté et différencié afin de répondre aux besoins et aux capacités de chacun, ainsi qu'une observation et une évaluation régulières des acquis des élèves.

Au-delà, **le dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire et les actions en faveur de la scolarisation des plus jeunes** permettent de réduire les inégalités en assurant des conditions optimales d'acquisition des savoirs fondamentaux.

L'ensemble des classes de grande section sera dédoublé à la rentrée 2024.

de chacun au service de la réussite de tous. L'école maternelle permet le plein développement de l'enfant grâce à des professionnels (les professeurs et les Atsem, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) qui connaissent et prennent en compte la diversité des besoins physiologiques, moteurs, cognitifs et psychosociaux de l'enfant pour organiser les apprentissages des élèves. L'ensemble des partenariats avec les services déconcentrés de l'État, les municipalités, les caisses d'allocations familiales (CAF), les services de protection maternelle et infantile (PMI) favorisent une action éducative coordonnée au profit du jeune enfant.

Les **travaux de la recherche** sur les besoins physiologiques des jeunes enfants, à l'instar du sommeil, sont des leviers pour coordonner l'organisation de la journée.

🕒 OFFRIR UN CADRE SÉCURISANT À CHAQUE ENFANT

La scolarisation de jeunes enfants nécessite de prendre en compte les **besoins affectifs et physiologiques**

🕒 VISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE CHACUN

Le premier objectif du Plan maternelle est de viser la réussite et l'épanouissement des élèves. Durant les trois années du cycle, elle pose **les premiers jalons des savoirs fondamentaux** nécessaires à une

entrée réussie au cours préparatoire (CP) : l'enjeu est d'offrir à tous les élèves un développement des apprentissages en vocabulaire, des compétences de lecteur (phonologie, découverte du principe alphabétique) et des connaissances sur les nombres. Il s'agit donc de construire une culture commune afin de favoriser un **enseignement structuré, progressif, fondé sur l'évaluation régulière** des acquis des élèves.

🕒 FORMER LES PERSONNELS POUR ASSURER UN SOUTIEN CONSTANT AUX APPRENTISSAGES

Le deuxième objectif du Plan maternelle est de **renforcer les compétences et les savoirs de l'ensemble des professionnels** afin de viser l'excellence et d'agir en cohérence autour de l'élève.

À l'instar des Plans français et mathématiques, les professeurs vont bénéficier de **formations didactiques et pédagogiques** adaptées à l'école maternelle. Un accompagnement de proximité va être mis en place, favorisant le développement de communautés de pratiques en lien avec la formation. Les **formations éducatives et pédagogiques avec les partenaires** vont être adaptées et renforcées afin de mieux prendre en compte les besoins de l'enfant dans un continuum entre 0 et 6 ans :

- formation pluri-catégorielle entre les professeurs et les Atsem ;
- partenariats avec les acteurs de la petite enfance ;
- développement de la co-éducation en associant mieux les parents aux enjeux de l'école.



3 objectifs du Plan maternelle

1. Viser la réussite pour chacun des élèves

- Définir collectivement des objectifs d'enseignement et proposer des progressions pour les atteindre.
- Indiquer des objectifs et des rythmes adaptés pour accompagner le développement harmonieux de l'enfant.
- Développer une démarche articulée avec le périscolaire et les structures d'accueil de la petite enfance pour une continuité éducative au service des apprentissages et du développement des enfants.

2. Former les personnels

- Déployer une politique massive de formation et d'accompagnement des professeurs dans chaque académie à l'instar des Plans français et mathématiques.
- Identifier les pratiques efficaces pour répondre aux besoins des enfants d'école maternelle.

3. Innover

- Organiser des groupes de réflexion et des expérimentations locales.
- Développer des projets innovants qui répondent aux besoins des élèves.

Guides fondamentaux pour enseigner

Deux guides pour enseigner à la maternelle ont été envoyés dans les écoles primaires et sont disponibles sur Éduscol : *Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle* et *Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle*. Un troisième opus, *Pour enseigner les mathématiques à l'école maternelle*, sortira en fin d'année.





1.2 Conforter les savoirs fondamentaux au cœur de l'école primaire

À RETENIR

— Prévenir la difficulté scolaire dès le plus jeune âge et garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves est la priorité du ministère depuis 2017.

— L'apprentissage des savoirs fondamentaux, amorcé dès l'école maternelle, demeure l'objectif premier de l'école élémentaire. En 2022-2023, cela se traduit par :

- le renforcement de l'enseignement du français et des mathématiques à l'école élémentaire ;
- l'amélioration des conditions d'apprentissage ;
- l'approfondissement de la formation des professeurs des écoles ;
- une évaluation nationale expérimentale des élèves en début de CM1 afin de donner aux professeurs des outils pour mieux suivre les progrès des élèves tout au long de la scolarité à l'école primaire.

La maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école primaire demeure la priorité du ministère pour 2022-2023. Les résultats aux évaluations nationales montrent que depuis 2019, les efforts portés sur l'apprentissage des savoirs fondamentaux portent leurs fruits. Malgré la crise sanitaire, dont les effets ont été gommés, les résultats des élèves reviennent au niveau de 2019, voire les dépassent dans certains domaines.

© SOUTENIR MASSIVEMENT L'ÉCOLE PRIMAIRE

Le dédoublement des classes de grande section, CP, CE1 en éducation prioritaire

Les mesures de justice sociale engagées pour offrir aux élèves, dès le plus jeune âge, les meilleures conditions d'apprentissage possibles et favoriser la réussite de tous, se poursuivent. Depuis maintenant cinq ans, **375 000 élèves de CP et CE1** dans les écoles situées en zone d'éducation prioritaire (Rep et Rep+) bénéficient de la mesure de dédoublement des classes.

Une évaluation de la Direction de

l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) montre **des premiers résultats** qu'il s'agit de confirmer par un enseignement explicite, structuré et efficace. Dans cette perspective, le travail engagé sur le référentiel de l'éducation prioritaire trouvera son aboutissement cette année.

Pas plus de 24 élèves par classe en grande section, CP et CE1

Le plafonnement des classes à 24 élèves en grande section, CP et CE1 offre la possibilité aux professeurs de mieux accompagner chacun des élèves dans un cadre plus propice aux apprentissages. Progressif depuis 2020, le plafonnement des effectifs à 24 élèves par classe a **bénéficié à 80 % des classes en 2021 et sera achevé à la rentrée 2022.**

Depuis 2017, la taille des classes s'est continuellement améliorée pour tous les élèves de l'école primaire. Elle est passée de près de 24 élèves par classe (23,8) en 2017 à 22,2 en 2021. Outre les dédoublements opérés en Rep et Rep+ et le plafonnement des classes de GS, CP et CE1 à 24 élèves, ce sont tous les niveaux d'enseignement qui bénéficient de la priorité donnée au premier degré.



L'impact du dédoublement des classes de CP et de CE1 en Rep+ *

- **Sur les compétences des élèves en français et en mathématiques**
 - En fin de CE1 (après 2 ans de scolarisation en classe réduite), ils ont des résultats supérieurs aux élèves scolarisés dans des écoles de Rep aux caractéristiques similaires, mais n'ayant pas bénéficié de la réforme.
 - L'impact positif est surtout visible en CP et subsiste en CE1. Il est également plus fort pour les élèves les plus en difficulté en mathématiques.
- **Sur les pratiques des enseignants**
 - Des effets positifs sur la conduite de la classe.
 - Des enseignants plus confiants vis-à-vis de leur enseignement.
 - Un recours plus marqué à la différenciation.

* Source : Depp

© TIRER PROFIT DES ÉVALUATIONS NATIONALES

Depuis 2018, les évaluations nationales (début CP, mi-CP, début CE1, début 6^e) sont un outil au service de la réussite des élèves. Elles permettent d'identifier la difficulté scolaire sur des compétences fondamentales et d'intervenir immédiatement pour y remédier. Durant l'année scolaire 2022-2023, l'accent sera mis sur :

- **l'analyse conjointe des résultats des élèves entre les professeurs** afin d'envisager les modalités pédagogiques les plus efficaces, notamment pour les classes charnières (CP, 6^e et 2^{de}) ;
- **des modalités de restitution aux parents** qui seront encore améliorées. Les résultats de ces évaluations constitueront un axe majeur de dialogue entre les académies et le ministère afin de dresser un constat et de partager une stratégie pédagogique adaptée à chacun des territoires.

© RENFORCER LA FORMATION DES PROFESSEURS

Le Plan français et le Plan mathématiques

Lancés depuis 2019, les plans de formation en français et en mathématiques visent le développement professionnel continu de tous les professeurs, pour une meilleure expertise disciplinaire en français et en mathématiques. L'enjeu est de consolider la culture didactique et de former aux pratiques pédagogiques les plus efficaces en s'appuyant sur les résultats de la recherche.

Animée par des pairs experts, la formation se déroule en petits groupes appelés constellations, sur une durée de cinq journées pendant l'année scolaire.

Chaque constellation fixe son objet de formation en fonction des besoins exprimés par les enseignants et des résultats des élèves. Grâce à l'apport de connaissances actualisées, aux échanges entre pairs ou à l'observation croisée dans leurs classes de séances conçues collectivement, les enseignants peuvent modifier ou enrichir leur pratique.

25 000 constellations ont d'ores et déjà été constitués, et **186 500 professeurs** ont été formés selon cette modalité.

D'ici quatre ans, chaque professeur aura bénéficié d'une formation de **cinq jours (30 h)**, l'une en français et l'autre en mathématiques.

Les dernières publications de la collection des guides de référence

- **La Compréhension au cours moyen – disponible sur Éduscol**
L'enjeu des apprentissages en classes de CM1 et CM2 réside dans l'enseignement des mécanismes de la compréhension, et des compétences nécessaires à cette compréhension (orale et écrite). À l'appui des apports de la recherche, ce guide éclaire les processus cognitifs et les démarches pédagogiques à mettre en œuvre dans la classe.

- **La Grammaire du français, tome 2 – parution prévue fin 2022**
Ce volume fait suite au guide *Grammaire du français, tome 1 - Terminologie grammaticale*. Il propose une approche didactique et pédagogique des contenus grammaticaux à enseigner à l'école élémentaire.

La collection des guides fondamentaux pour enseigner est consultable sur Éduscol :

<https://eduscol.education.fr/3107/guides-fondamentaux-pour-l-enseignement>



Améliorer les conditions d'apprentissage

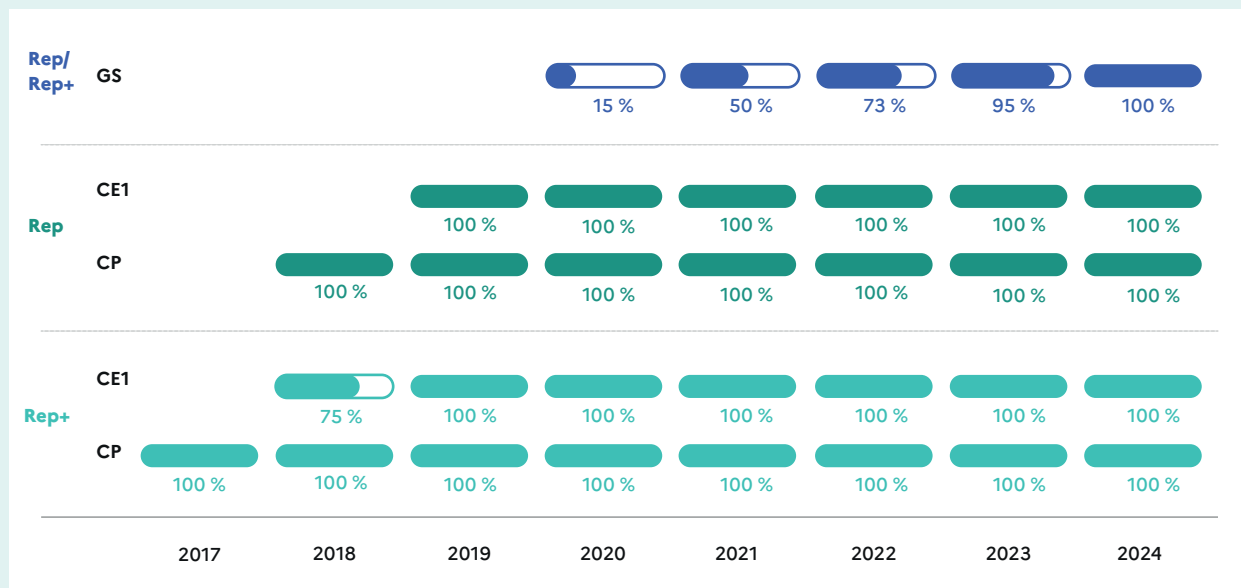
TROIS OBJECTIFS

1 Maîtrise des savoirs fondamentaux pour un parcours scolaire réussi

2 Réduction des inégalités sociales

3 Renforcement de l'encadrement pédagogique

DÉPLOIEMENT DES CLASSES DÉDOUBLÉES DANS L'ÉDUCATION PRIORITAIRE



NOMBRE D'ÉLÈVES CONCERNÉS PAR LE DÉDOUBLÉMENT DES CLASSES



PLAFONNEMENT DES CLASSES À 24

95 %*

des classes de GS, CP et CE1 de l'enseignement public bénéficieront d'un effectif inférieur ou égal à 24 élèves à la rentrée 2022.

* Sur la base des chiffres de juin 2022.



1.3 Ancrer la culture de l'évaluation

À RETENIR

— Une **évaluation nationale expérimentale** des élèves en début de CM1 et de 4^e est mise en place afin de donner aux professeurs des **outils pour mieux suivre les progrès des élèves** tout au long de la scolarité obligatoire.

— L'**évaluation des établissements** vise à développer la capacité d'agir pour répondre immédiatement aux besoins des élèves et à renforcer le travail collectif :

- En 2020-2021, **950 établissements** du second degré, principalement des collèges, ont été évalués, soit **9 %** de l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat.
- En 2022-2023, **2 200 établissements** du second degré seront évalués, soit **22 %** de l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat.
- Pour le premier degré, après une expérimentation en 2021-2022, l'évaluation des écoles sera lancée à la rentrée **2023-2024**.

© DES ÉVALUATIONS NATIONALES AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Depuis 2018, **des évaluations nationales en français et en mathématiques jalonnent le parcours de chaque élève** (début CP, mi-CP, début CE1, début 6^e). Conçues avec la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), en lien avec le Conseil scientifique de l'éducation nationale (Csen), elles mesurent les connaissances et les compétences essentielles à la maîtrise des savoirs fondamentaux de chaque élève. En cela, elles sont des appuis essentiels pour :

- **identifier la difficulté scolaire et y répondre** immédiatement ;
- **renforcer le dialogue entre les professeurs et les familles**, avec des modalités de restitution aux parents qui feront prochainement l'objet d'améliorations ;
- **éclairer le travail collectif au sein de l'école** et améliorer le suivi et l'accompagnement assuré par les inspecteurs.

Dans cette même logique, et pour

permettre **un suivi encore plus fin des acquis des élèves** entre le CE1 et la 6^e ainsi qu'entre la 6^e et la 3^e, deux nouvelles évaluations – en début de CM1 et en début de 4^e – sont expérimentées à la rentrée, avant d'être généralisées en 2023-2024.

© UN SYSTÈME D'ÉVALUATION AU SERVICE DES PROJETS D'ÉTABLISSEMENT

L'évaluation des écoles et des établissements scolaires a pour finalité l'amélioration des apprentissages des élèves, de leurs parcours et de leur bien-être. Elle combine auto-évaluation et évaluation externe.

Le processus d'auto-évaluation

Tout en tenant compte du contexte territorial, ce processus permet à chaque école et établissement d'évaluer :

- **les parcours de ses élèves ;**
- **la qualité du climat scolaire** et le bien-être de ses élèves ;
- **sa stratégie et son fonctionnement ;**

- **son environnement partenarial et institutionnel.**

Cette analyse débouche sur des orientations stratégiques qui préfigurent le projet d'établissement ou d'école.



L'évaluation des écoles et établissements : une démarche inédite, collective et engagée

Fondée sur des outils conçus au niveau national par le Conseil d'évaluation de l'École (CEE), **l'évaluation des écoles et établissements scolaires est mise en œuvre par les recteurs selon un cycle de cinq ans.** Elle concerne l'ensemble des établissements scolaires publics et privés sous contrat (environ 50 000 écoles et 11 000 établissements du second degré). Elle porte sur toutes les compétences propres aux établissements et associe obligatoirement l'ensemble des bénéficiaires du service public, les personnels chargés de sa mise en œuvre et les partenaires de l'École.

Après deux premières années de déploiement, **l'évaluation sera poursuivie en 2022-2023 pour les établissements du second degré, et amorcée dans le premier degré pour les écoles.**

L'évaluation externe

La démarche se poursuit par une évaluation externe réalisée par un groupe de spécialistes formés. Pour chaque établissement, le rapport d'évaluation qui en découle décline **les points forts, les marges de progrès, les orientations stratégiques et les plans d'action et de formation qui doivent répondre aux différents besoins identifiés.**

Cette démarche a également vocation à accompagner le développement professionnel le bien-être de l'ensemble des personnels.

Une restitution est ensuite faite par les évaluateurs aux parties prenantes de l'évaluation.

Des dispositifs complémentaires

La mise en œuvre de l'évaluation des établissements s'articule également avec les autres dispositifs et instruments de pilotage existants : **contrats d'objectifs et rapports annuels sur le fonctionnement pédagogique.** Ainsi, les conclusions de l'évaluation sont exploitées et enrichies lors des opérations de contractualisation avec les autorités académiques, voire de rattachement.

Simplifier et rationaliser les démarches

Une circulaire relative à la simplification du processus et des instruments de pilotage des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) proposera une articulation de ces instruments du point de vue de leurs objectifs afin de :

- **simplifier et rationaliser** les démarches relatives au pilotage des EPL ;
- **renforcer** l'appropriation par les équipes d'un texte synthétique et fédérateur.

Évaluations nationales : une communication renforcée pour les familles

OBJECTIFS

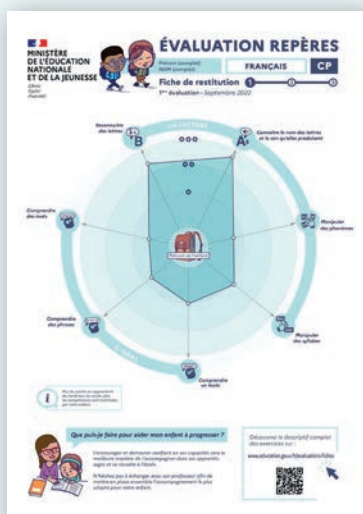
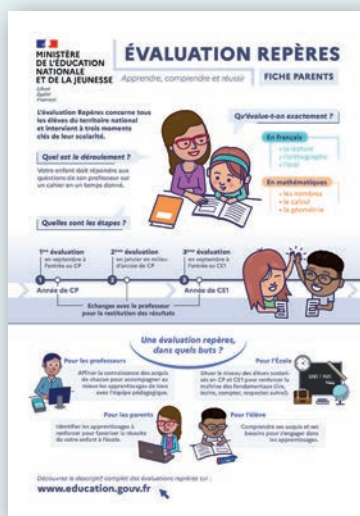
1 Expliquer ce qui est évalué et dans quel but

2 Répondre aux questionnements des parents

UN DOCUMENT DE RESTITUTION INDIVIDUELLE* EN 2 PARTIES POUR LES PARENTS

1 Une fiche de présentation des évaluations

- **Des réponses aux questions** que peuvent se poser les parents d'élèves :
 - sur le déroulement des évaluations
 - sur leurs objectifs
- **Une frise chronologique** pour visualiser l'ensemble du processus d'évaluation

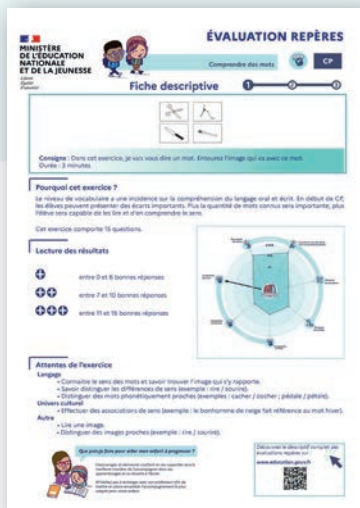


2 Une fiche de positionnement de l'élève par discipline : français et mathématiques

- **Des niveaux +, ++, +++** pour symboliser la montée en compétences
- **Une modélisation en radar** pour :
 - donner une vue d'ensemble
 - identifier plus facilement le niveau de l'élève dans les différentes compétences évaluées
- **Des informations** pour encourager les parents à s'impliquer aux côtés de leur enfant

DES FICHES DESCRIPTIVES À DISPOSITION DES PARENTS

Tous les parents ont la possibilité de télécharger les fiches descriptives des exercices des évaluations repères sur www.education.gouv.fr/evaluations-fiches



* Élaboré par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère, sur la base d'une consultation de parents d'élèves, de professeurs et de directeurs d'école.



1.4 Développer les compétences numériques des élèves

À RETENIR

- Une charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques à destination de l'ensemble des personnels d'éducation s'applique à tous les temps de l'enfant.
- Les compétences numériques sont mobilisées et développées dans tous les enseignements au cours de la scolarité.
- La généralisation du dispositif Pix se poursuit pour tous les collégiens et lycéens, avec une expérimentation en classe de 6^e à la rentrée.
- Le développement de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques (NSI) est encouragé, notamment auprès des filles.

🕒 UNE CHARTE POUR L'ÉDUCATION À LA CULTURE ET À LA CITOYENNETÉ NUMÉRIQUES

Destinée à être affichée dans chaque école et établissement, la nouvelle charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques revêt un caractère officiel. Elle s'adresse à tous les personnels d'éducation et s'applique à tous les temps de l'enfant. Elle constitue un **objet pédagogique** qui vise l'appropriation des valeurs et des finalités du numérique, ainsi que le développement et la promotion d'une culture et d'une citoyenneté numériques. Elle s'articule étroitement avec le **cadre de référence des compétences numériques** (CRCN) qui définit les compétences à maîtriser par les élèves et les adultes en matière numérique, dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant et conformément à la déclaration du 28 avril 2021 adoptée par le Conseil de l'Europe sur le renforcement de la vie privée et des données personnelles des enfants.

🕒 LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES AU CŒUR DES APPRENTISSAGES

Élément clé pour l'apprentissage tout au long de la vie, les compétences numériques sont essentielles à l'éducation. Elles constituent un jalon fondamental du cursus scolaire, de l'insertion professionnelle et de la vie citoyenne dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment.

De l'école maternelle au lycée, les programmes scolaires insistent sur la nécessité d'acquérir progressivement la maîtrise des compétences numériques. **Tous les enseignements** mobilisent des outils et des ressources numériques, contribuant ainsi au développement des compétences numériques des élèves.

🕒 LE DÉPLOIEMENT DE LA CERTIFICATION PIX

Articulant développement, évaluation et certification des compétences numériques, Pix a pour objectif d'accompagner tout au long de la vie l'élévation du niveau général dans le champ numérique. Une certification

obligatoire du niveau de maîtrise des compétences numériques est délivrée en 3^e, puis en fin de cycle terminal au lycée. Après une adaptation en 2020-2021 rendue nécessaire par le contexte sanitaire, la généralisation du dispositif Pix a été reprise en 2021-2022 avec l'organisation des **parcours Pix de rentrée**, qui permettent d'identifier le niveau et les besoins en matière de compétences numériques de tous les élèves du cycle 4 et du lycée. Au 31 décembre 2021, en l'espace de quatre mois, plus de 2,5 millions d'élèves ont suivi les parcours de rentrée dans l'enseignement scolaire. **Conformément aux engagements pris par le président de la République pour lutter contre le cyberharcèlement, une expérimentation va être lancée dès la rentrée pour mettre la plateforme Pix à disposition des professeurs et des élèves de 6^e**, afin qu'ils renforcent leur formation et acquièrent des usages raisonnés des différents outils numériques. Ils peuvent obtenir une attestation de compétences.



La plateforme Pix en quelques chiffres

- **3 519 447 élèves** ont utilisé Pix en 2021-2022.
- **1 524 419 élèves** ont présenté la certification Pix en 2021-2022, dont :
 - 691 500 élèves de 3^e ;
 - 792 500 lycéens (terminales toutes voies confondues, étudiants de BTS et de CPGE).
- Une expérimentation est lancée cette année **en 6^e**.

🕒 L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES

La spécialité NSI

Le développement de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques (NSI) se poursuit, en cohérence avec les attentes et l'évolution de la société française, dans le prolongement de l'enseignement obligatoire de sciences numériques et technologie (SNT) en classe de 2nd générale et technologique.

Proposé depuis 2019 aux élèves de la voie générale du lycée, à raison de 4 heures hebdomadaires en 1^{re} et de 6 heures en terminale, il permet d'acquérir les concepts et les méthodes qui fondent l'informatique dans ses dimensions scientifiques et techniques. **Les effectifs progressent**, passant de 30 000 élèves ayant choisi cette spécialité en 1^{re} en 2019, à 37 000 en 2021.

Ce nouvel enseignement s'est accompagné de la création d'un Capes NSI en 2020 et de l'agrégation d'informatique en 2022.

La promotion de la spécialité NSI auprès des lycéennes

Bien qu'en légère hausse de 2019 à 2021, la part de filles dans cette spécialité reste faible : 18,5 % en 1^{re} et 14 % en terminale. Il s'agit d'un enjeu majeur pour le lycée dans le cadre de la poursuite d'études dans le supérieur et l'insertion professionnelle ultérieure. Il est indispensable de favoriser la diversité au sein des équipes afin de développer l'innovation et la créativité dans un secteur fortement pourvoyeur d'emplois. Cet enseignement représente une opportunité pour tous les élèves, filles et garçons, d'accéder à des formations débouchant sur des métiers passionnants, valorisés et valorisants. **Le déficit d'accès des filles à NSI** constitue un problème pour la société, qui se prive ainsi de nombreux talents, et pour le numérique, qui risque de se développer de manière fortement déséquilibrée.

Pour faire connaître et promouvoir cette spécialité, notamment auprès des filles, plusieurs événements d'envergure organisés l'année dernière ont vocation à être reconduits : les **Trophées NSI**, la **Journée NSI** et les **Olympiades de l'informatique**. Les Trophées NSI ont récompensé des projets informatiques réalisés en équipe dans le cadre de l'enseignement de spécialité NSI. La Journée NSI avait pour objectif de mieux faire connaître les filières et les métiers du numérique en général et de l'informatique en particulier. Plus de 200 projets ont été déposés et plus de 100 événements programmés.



La spécialité NSI en 2021-2022

- **37 800 élèves** de 1^{re} générale en NSI.
 - **18,5 %** de filles en NSI en 1^{re} et **14 %** de filles en NSI en Tle.
- Objectif** : promouvoir cette spécialité auprès des filles.

Une stratégie numérique éducative au service de la réussite de tous les élèves

QUATRE OBJECTIFS

- 1** Former les élèves aux compétences numériques essentielles pour en faire des citoyens autonomes et éclairés
- 2** Réduire les inégalités scolaires en variant les pratiques pédagogiques, en classe ou à la maison
- 3** Renforcer l'inclusion de tous les élèves en situation de handicap en répondant aux besoins particuliers de chacun
- 4** Favoriser l'implication des parents dans l'accompagnement de leurs enfants tout au long de la scolarité

QUATRE LEVIERS D'ACTION

✓ ACCOMPAGNER :

- les élèves vers les filières et les métiers du numérique ;
- les parents pour appréhender la parentalité numérique ;
- les professeurs pour intégrer le numérique dans les situations d'apprentissage.

✓ ÉQUIPER :

- mise en œuvre du socle matériel de base pour les écoles, collèges et lycées ;
- soutien financier aux professeurs via la prime informatique ;
- organisation d'un prêt de matériel informatique aux familles via un stock ministériel.

✓ OUTILLER :

- pour développer la cohérence et la simplicité d'usage des outils numériques au service des élèves et des professeurs ;
- pour favoriser la conception, le partage et l'accessibilité des ressources et parcours pédagogiques en ligne.

✓ ANIMER :

- le réseau des acteurs du numérique éducatif autour des grands objectifs de la stratégie, aux échelons locaux et nationaux, pour favoriser le partage et l'innovation.

LES TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS : POUR UNE MEILLEURE ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE

Le dispositif TNE offre aux territoires l'opportunité de **bâtir un système éducatif** capable de répondre à deux ambitions indissociables : **l'élévation générale du niveau et une plus grande justice sociale.**

Publics ciblés :



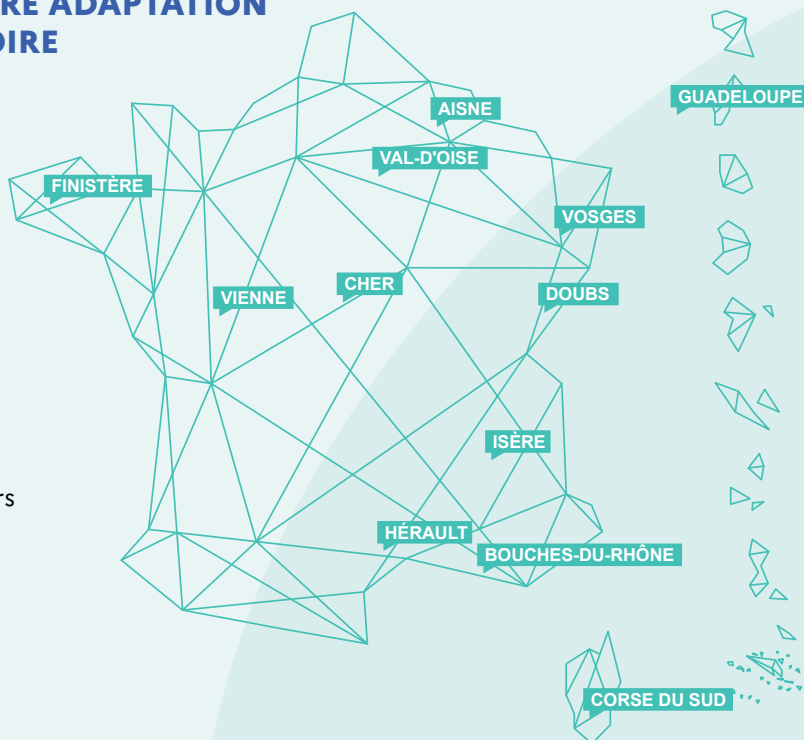
• Élèves



• Professeurs



• Parents d'élèves





1.5 Faire progresser tous les élèves au collège

À RETENIR

- Les évaluations nationales de 6^e fournissent des repères aux professeurs pour adapter leurs enseignements aux besoins de chaque élève.
- En classe de 6^e, de nouvelles organisations sont expérimentées au service de la réussite des élèves et de l'élévation de leur niveau.
- Le collège propose aux élèves de réfléchir à leur avenir grâce à de nouvelles activités de découverte des métiers dès la 5^e et accorde une place accrue à la pratique sportive avec deux heures de sport supplémentaires.

© UN COLLÈGE ENGAGÉ DANS LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SCOLAIRES

Identifier les besoins avec les évaluations nationales de 6^e

Les évaluations nationales apportent des repères essentiels pour identifier les besoins des élèves en français et en mathématiques. Durant cette année, l'accent sera mis sur leur exploitation par les professeurs afin de prendre en charge sans délai la difficulté scolaire. L'analyse conjointe des résultats entre le collège et les écoles d'origine permettront de renforcer la liaison pédagogique entre le CM2 et la 6^e.

Devoirs faits, une mesure d'égalité sociale au service de la réussite des élèves

Le dispositif Devoirs faits, mis en place dès les premiers jours de septembre, est pleinement investi pour renforcer les acquis des élèves. Il doit être proposé prioritairement, dès la rentrée de septembre, aux élèves dont les acquis sont les plus fragiles afin de consolider leurs apprentissages fondamentaux et les accompagner dans la réalisation de leurs devoirs.

© UN COLLÈGE QUI INNOVE

L'expérimentation de deux heures de sport en plus

La pratique sportive et l'activité physique des élèves doivent être encouragées. Dans cette perspective, les collèges volontaires sont invités à mettre en place, à titre expérimental, une organisation des emplois du temps permettant à tout ou partie de leurs élèves de faire deux heures d'activités sportives sur

Devoirs faits en quelques chiffres

- En 2021-2022, plus de **803 000 élèves** ont bénéficié du dispositif Devoirs faits, soit 30,4 % des collégiens ayant répondu à l'enquête.
- **1 collégien sur 2 en Rep+** participe à Devoirs faits.
- En moyenne, un collégien bénéficie de **plus de 2,5 heures par semaine** de Devoirs faits.
- Dans chaque collège, **1 professeur sur 4 est engagé** dans le dispositif Devoirs faits.

le temps périscolaire, en lien avec des clubs ou associations sportives. Cette expérimentation concerne près de 140 collèges dans les 30 académies pour l'année scolaire 2022-2023.

De nouvelles activités de découverte du monde professionnel

Afin d'accompagner les élèves dans des choix éclairés d'orientation à toutes les étapes de leur parcours, et dans l'élaboration progressive de leur projet professionnel, il est nécessaire de **renforcer les actions de découverte du monde professionnel dès le collège**. Ainsi, les collèges volontaires proposeront de nouvelles activités de découverte des métiers dès la classe de 5^e et jusqu'à la 3^e, activités qui pourront notamment prendre la forme de rencontres avec des professionnels de différents secteurs ou de visites d'entreprises.

© UN COLLÈGE ENGAGÉ POUR LA MAÎTRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

Des expérimentations pédagogiques en 6^e dès la rentrée

Les collèges volontaires pourront expérimenter, en lien avec les autorités académiques, de nouvelles organisations pédagogiques en classe de 6^e. Ce niveau de classe pourra ainsi donner lieu à des **organisations spécifiques des enseignements**, qui permettront par exemple d'offrir aux élèves des temps d'accompagnement différenciés et modulaires afin de renforcer le niveau des élèves dans les savoirs fondamentaux, mieux accompagner la transition entre l'école et le collège et donner sa pleine cohérence au cycle 3. Ces aménagements pourront aussi bien se traduire par un effort accru sur la consolidation du niveau en lecture ou en mathématiques, que par des modes d'intervention différents, associant notamment des professeurs des écoles à la prise en charge des élèves.

Ces expérimentations pédagogiques seront une occasion privilégiée de **réfléchir à d'autres modèles d'apprentissage** et d'**observer des organisations de travail différentes**.

Des mesures pour élever le niveau général

- En Le volet collège du Plan mathématiques se poursuit avec pour objectifs de **dynamiser l'enseignement des mathématiques et de transformer les pratiques pédagogiques** afin d'améliorer les résultats des élèves, mais aussi susciter leur intérêt pour les mathématiques.
- Pour le volet langues, voir fiche 1.5.

Un collège engagé pour la réussite et l'épanouissement des élèves

À la fin de la 3^e, un collégien sur 4 ne possède pas le niveau attendu, notamment en français et en mathématiques. Ce constat se porte à 50 % pour les élèves qui sont orientés en voie professionnelle. Ce constat nous oblige dès à présent à réfléchir à la nécessité de faire du collège un lieu où tous les élèves réussissent. Le cycle des approfondissements sera repensé dans une perspective d'excellence et d'ouverture pour mieux préparer les élèves à leur cursus et à leur orientation en fin de 3^e.

Le Plan mathématiques collège

- **137 laboratoires** de mathématiques.
- De nombreuses **formations académiques et nationales**.
- Des ressources en ligne sur Éduscol pour **organiser une formation** qui réponde aux besoins des professeurs.
- Des ressources en ligne sur Éduscol pour **concevoir un enseignement efficace** (guide sur la résolution de problèmes, réflexions sur les pratiques pédagogiques).





1.6 Améliorer l'apprentissage de l'anglais

À RETENIR

- Le test de positionnement Ev@lang collège en anglais permet :
 - d'identifier les acquis et les besoins des élèves vis-à-vis de l'objectif de maîtrise du niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en fin de 3^e ;
 - d'aider les professeurs à mieux cibler et organiser leur enseignement.
- 800 000 élèves ont passé ce test au printemps 2022 : un élève de 3^e sur deux n'atteint pas le niveau requis.
- Un plan d'urgence est lancé dès la rentrée pour que 80 % des élèves accèdent à ce niveau d'ici les trois prochaines années.

© EV@LANG COLLÈGE : UN OUTIL DE POSITIONNEMENT DÉVELOPPÉ PAR LE MINISTÈRE

Une évaluation exhaustive du niveau d'anglais des élèves de 3^e

L'ensemble des élèves de 3^e ont passé un test de positionnement nommé Ev@lang. L'objectif est de permettre aux élèves d'évaluer leur niveau d'anglais et aux équipes pédagogiques de disposer d'un outil de suivi des apprentissages. Les différentes épreuves du test permettent de positionner les élèves du niveau A1 au niveau B1+ du CECRL dans les activités langagières de réception : compréhension de l'oral et compréhension de l'écrit. Les connaissances linguistiques (grammaire et lexique) sont également testées.

Près de 800 000 élèves, en France et dans les établissements d'enseignement français à l'étranger, ont passé le test Ev@lang collège, soit 90 % des effectifs globaux des élèves de 3^e. Cette évaluation exhaustive constitue un outil précieux pour situer le niveau des élèves.

Le niveau attendu atteint par la moitié des élèves français

Près de la moitié des élèves ont le niveau attendu en fin de 3^e (A2). Environ 32 % des élèves dépassent même le niveau A2 et 20 % se situent au niveau B1 et au-delà.

Cependant, un élève sur deux (50,5 %) n'obtient pas le niveau A2 en fin de cycle 4, même si 20 % d'entre eux atteignent tout de même le niveau A1+.

© UN PLAN D'ACTION AMBITIEUX POUR FAIRE PROGRESSER LES ÉLÈVES EN ANGLAIS

Sans remettre en cause l'enseignement des autres langues vivantes étrangères, ce plan a vocation à améliorer le niveau des élèves en anglais. Il irriguera ensuite l'enseignement des autres langues vivantes.

Rédiger des repères de progression linguistique

Comme pour le français, les mathématiques et l'enseignement moral et civique, les programmes de langues vivantes seront complétés dès cette année par des repères annuels de progression du CP à la classe de 3^e. Les repères de progression vont permettre aux professeurs de mieux situer leur enseignement vis-à-vis du niveau de langue requis au fil des neuf années d'apprentissage de l'anglais. Les repères vont proposer une progression claire et précise pour mieux former les élèves à comprendre, parler et écrire en langue vivante étrangère.

Élaborer des outils d'évaluation pour les professeurs

Des ressources pédagogiques comprenant des banques d'items et des banques d'exercices vont être proposées aux professeurs de collège, qui vont ainsi disposer d'outils de test standardisés leur permettant **d'entraîner régulièrement les élèves au fil de leur progression pédagogique.**

Poursuivre les efforts accomplis à l'école primaire

Dans le cadre du Plan langues vivantes, la précocité des apprentissages linguistiques est soutenue et la création d'écoles dites « bilingues » encouragée. Ces écoles bilingues proposent un parcours en langue vivante étrangère renforcé, avec des enseignements « de » et « en » langue vivante étrangère, allant de 3 heures jusqu'à 50 % des enseignements. À la rentrée 2021, **environ 238 000 élèves bénéficiaient déjà d'un parcours renforcé en langue vivante étrangère**, majoritairement en anglais et en allemand.

Étendre l'usage de l'assistant vocal numérique Captain Kelly

Le ministère a développé une solution numérique innovante d'assistant

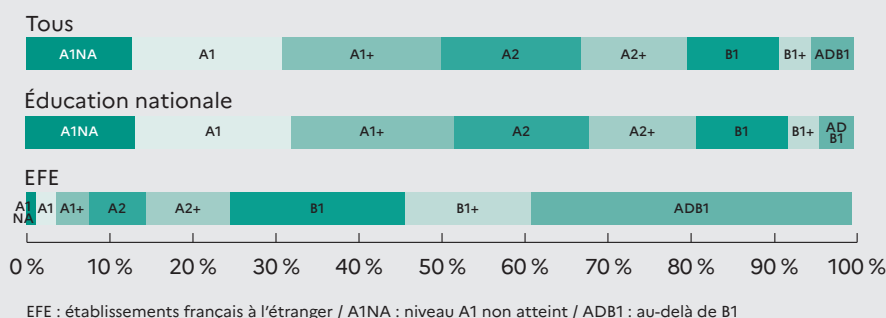
vocal au service de l'apprentissage de l'anglais à l'école élémentaire : Captain Kelly. Fondée exclusivement sur des interactions orales, cette solution numérique vise à assister le professeur des écoles dans la conduite des activités en langue anglaise pour construire les connaissances lexicales et syntaxiques des élèves et entraîner leur compréhension ainsi que leur prononciation en anglais. Depuis fin 2021, le ministère met l'assistant vocal à la disposition de tous les professeurs des écoles qui le souhaitent.

Encourager la mobilité des élèves, notamment au collège

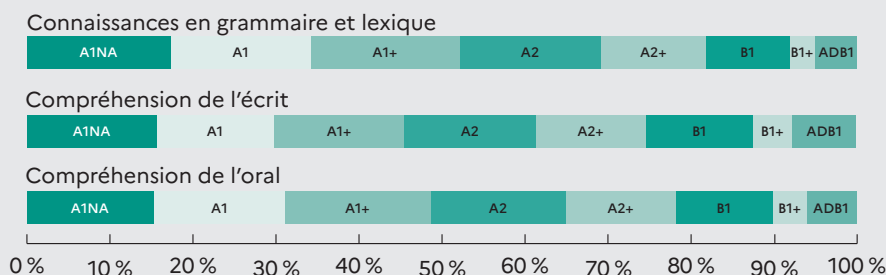
L'expérience de la mobilité est un levier essentiel pour faire progresser les compétences de communication des élèves en langue étrangère. Elle place les élèves dans des interactions langagiales et leur permet de saisir toute l'importance de parler plusieurs langues. **Grâce à la plateforme d'échanges eTwinning, la mobilité peut d'abord être virtuelle avant de se concrétiser par un voyage physique.** Les projets Erasmus+ offrent de nombreuses possibilités de prise en charge pour permettre au plus grand nombre d'en profiter.

Ev@lang collège : les résultats en 2022

- Le niveau global des élèves en anglais



- Le niveau des élèves en compréhension (écrite et orale) et connaissances linguistiques (grammaire et lexique)





1.7 Consolider la réforme du lycée général et technologique

À RETENIR

À compter de cette rentrée 2022 :

- les **mathématiques** sont renforcées dans le tronc commun de la classe de 1^{re} générale, avec 1 h 30 supplémentaire par semaine pour les élèves qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité ;
- les lycéens de la voie générale peuvent préparer une nouvelle option internationale du baccalauréat : le **baccalauréat français international (BFI)** ;
- les **périodes de mobilité européenne et internationale** sont mieux prises en compte dans la scolarité et pour le baccalauréat, de la 2nd à la terminale.

© PLUS DE MATHÉMATIQUES AU LYCÉE

Le double enjeu des mathématiques au lycée

L'enseignement des mathématiques au lycée poursuit deux objectifs :

- permettre aux élèves, grâce à la spécialité mathématiques et l'option mathématiques expertes, de **développer un niveau d'expertise élevé pour les préparer aux filières scientifiques** de l'enseignement supérieur ;
- proposer à tous les élèves de **consolider les connaissances acquises du CP à la 2^{de}** et d'approfondir un enseignement utile à la formation de l'esprit et indispensable à leur future vie professionnelle.

Dans cette perspective, un comité d'experts a été constitué et a remis ses propositions en mars 2022, après une large consultation, en vue de conforter la place des mathématiques au lycée.

Un renforcement des mathématiques en 1^{re} générale dès la rentrée 2022

L'analyse de la réforme du lycée a montré la nécessité de renforcer l'enseignement des mathématiques en 1^{re} pour les élèves qui ne choisissaient pas la spécialité mathématiques. En 2022-2023, un enseignement de mathématiques

spécifique est proposé en complément de l'enseignement scientifique de 1^{re} de 2 heures, soit de 3 h 30 désormais.

Il permet aux élèves qui ne suivent pas la spécialité mathématiques en 1^{re} de consolider l'apprentissage et la maîtrise de notions fondamentales de mathématiques. En terminale, ils pourront **suivre plus facilement l'option mathématiques complémentaires**.

Objectifs et programme du nouvel enseignement de mathématiques dans le tronc commun

À la rentrée, tous les lycées proposent ce nouvel enseignement de mathématiques spécifique intégré à l'enseignement scientifique pour les élèves de 1^{re} volontaires et sans spécialité mathématiques.

• Un enseignement d'1 h 30 par semaine dédié aux mathématiques

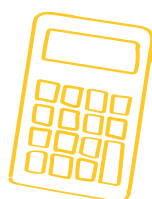
Les élèves volontaires bénéficient d'un enseignement d'1 h 30 par semaine, qui leur permettra d'acquérir des compétences mathématiques dans les domaines suivants : analyse de l'information chiffrée ; phénomènes aléatoires ; phénomènes d'évolution (croissance linéaire et exponentielle, variations).

- **Un programme en lien avec les autres disciplines**

L'approche pédagogique proposée dans cet enseignement s'appuie sur des situations concrètes : formation du citoyen (éducation financière, barème de l'impôt, propagation d'une rumeur) ; physique (vitesse d'un mobile, désintégration radioactive) ; biologie (tests médicaux, élimination d'une substance dans le sang, courbes de croissance) ; sciences de la Terre (niveau des océans) ; économie (coût marginal, chiffre d'affaires).

- **Une évaluation en contrôle continu**

Lorsqu'il est choisi par un élève, l'enseignement spécifique de mathématiques fait l'objet d'une évaluation au titre du contrôle continu pour l'obtention du baccalauréat, intégrée dans la note attribuée à l'enseignement scientifique de la classe de 1^{re}, sans modification des coefficients (coef. 3).



Le nouvel enseignement de mathématiques en 1^{re} à la rentrée 2022

Cet enseignement est proposé en 2022-2023 :

- aux **élèves** qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité mathématiques ;
- **dans le tronc commun** au sein de l'enseignement scientifique ;
- avec un horaire dédié de **1 h 30 par semaine**.

Cet enseignement est conseillé pour :

- **faciliter le suivi de l'option mathématiques complémentaires** en terminale ;
- disposer des **outils mathématiques utiles** à une poursuite d'études dans des filières non scientifiques.

LE BACCALAURÉAT FRANÇAIS INTERNATIONAL (BFI)

À la rentrée scolaire 2022, l'option internationale du baccalauréat (OIB) devient le baccalauréat français international (BFI). Les élèves de 1^{re} de la voie générale concernés présenteront cette nouvelle option à la session 2024 du baccalauréat.

Le BFI, nouvelle option internationale du baccalauréat

Les lycéens de la voie générale peuvent préparer une nouvelle option internationale du baccalauréat, le baccalauréat français international (BFI). Le BFI s'inscrit dans la continuité des parcours en sections internationales du CP à la classe de 2^{de}. Toutefois, le BFI est également accessible aux élèves qui n'en sont pas issus.

- **Pour améliorer la maîtrise des langues à un haut niveau de compétences**

Au service du développement de la francophonie à l'international, le BFI offre aux élèves des parcours qui leur permettent de maîtriser plusieurs langues vivantes, à un très bon niveau, répondant ainsi à une demande forte des familles.

- **Pour renforcer la visibilité du baccalauréat à l'international**

Le BFI permet de renforcer la visibilité et l'attractivité du baccalauréat français dans le monde.

- **Pour offrir une plus grande souplesse aux élèves dans leur parcours**

Conçu pour répondre aux attentes de l'ensemble des élèves des sections internationales, qu'ils soient scolarisés en France ou dans le réseau des établissements français à l'étranger, le BFI leur permet de découvrir des enseignements novateurs et ouverts sur le monde, notamment en choisissant de suivre, dans leur cursus, une seconde discipline non linguistique (DNL).

- **Pour valoriser significativement la qualité du cursus de l'élève**

La création du BFI a conduit à revoir la place des enseignements internationaux spécifiques. Par une plus forte valorisation des coefficients attachés à ces enseignements pour l'obtention du baccalauréat général et une meilleure visibilité sur le diplôme, le BFI permet une meilleure reconnaissance de la qualité du parcours des élèves, de leur engagement dans un cursus plurilingue exigeant et de leur travail.

- **Pour améliorer l'articulation avec les systèmes d'enseignement supérieur**
Les accords bilatéraux ont conduit à revoir avec les partenaires étrangers les conditions de reconnaissance du BFI par les systèmes d'enseignement supérieur des pays concernés.

Les enseignements, horaires et programmes du BFI

L'élève scolarisé en classe menant au baccalauréat français international (BFI) suit :

- **les mêmes enseignements que les élèves engagés dans un parcours conduisant au baccalauréat général**, à savoir : les enseignements de tronc commun, les enseignements de spécialité et, le cas échéant, des enseignements optionnels, dont possiblement une langue vivante C ;
- **des enseignements complémentaires spécifiques** (approfondissement culturel et linguistique, enseignement connaissance du monde et un enseignement de discipline non linguistique obligatoire, portant soit sur l'histoire-géographie, soit sur l'enseignement scientifique, selon la langue de section choisie pour la préparation du baccalauréat français international) ;
- **un enseignement facultatif de discipline non linguistique** dispensé en LVA (langue de section), LVB ou LVC, adossé à l'un de ses enseignements de spécialité ;
- **un enseignement optionnel de LVC** (ou de la langue du pays hôte pour les établissements d'enseignement français à l'étranger), obligatoirement s'il choisit le parcours trilingue.



Ce qu'il faut retenir sur le BFI

À la rentrée scolaire 2022, l'option internationale du baccalauréat (OIB) devient le baccalauréat français international (BFI). Les élèves de classe de 1^{re} de la voie générale concernés présenteront cette nouvelle option internationale à la session 2024 du baccalauréat. Cette évolution répond à un double objectif :

- renforcer la part consacrée aux enseignements internationaux et aussi l'ouverture sur le monde pour les élèves qui choisissent cette voie ;
- améliorer la lisibilité et l'attractivité du baccalauréat français dans le monde.
- **Le nouvel enseignement connaissance du monde** complète les enseignements spécifiques de discipline non linguistique et d'approfondissement culturel et linguistique ; il valorise l'engagement de l'élève dans le cadre d'un projet avec un partenaire international.
- **Des parcours bilingues, trilingues ou quadrilingues** sont proposés aux élèves, selon les établissements.
- La préparation au BFI concerne uniquement le cycle terminal (maintien des sections internationales jusqu'à la classe de 2^{de}).
- Les élèves n'ayant pas suivi de section internationale avant la classe de 1^{re} peuvent postuler au BFI.

La mobilité scolaire européenne et internationale

au lycée général et technologique

QUI ?

Les élèves de lycée d'enseignement général et technologique

QUOI ?

Une meilleure prise en compte, dans la scolarité et pour le baccalauréat, des périodes de mobilité européenne et internationale

QUAND ?

À partir de la rentrée scolaire 2022-2023

QUELLES NOUVEAUTÉS ?

🕒 ÉLÈVES DE 2^{DE}

- Possibilité de faire reconnaître dans le parcours scolaire les résultats obtenus dans le cadre de sa mobilité
- ✓ Programme **Erasmus+** ou programme de l'**Office franco-allemand pour la jeunesse**
- ✓ Mobilité effectuée sur **une partie de l'année scolaire**



🕒 ÉLÈVES DE 1^{RE}

- Possibilité de faire valoir sa mobilité pour le baccalauréat
- ✓ Programme **Erasmus+** ou programme de l'**Office franco-allemand pour la jeunesse**
- ✓ Mobilité scolaire d'une durée minimale de **4 semaines**
- ✓ Rapport écrit et soutenance à présenter au retour

Avec inscription de la mention « mobilité scolaire européenne et internationale » sur le diplôme

🕒 ÉLÈVES DE TERMINALE

- Pour le baccalauréat, possibilité de bénéficier d'une convocation à une épreuve de remplacement si la mobilité entraîne l'absence de l'élève à une épreuve terminale
- ✓ Élèves inscrits dans un **établissement public, privé sous contrat et hors contrat**

Pour les épreuves d'enseignement de spécialité, de philosophie et le Grand oral*

LE CONTRAT D'ÉTUDE

Quelle que soit la classe, un contrat d'étude est mis en place pour un partenariat renforcé entre l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil et l'élève :

- document indispensable à la reconnaissance de la mobilité scolaire ;
- garantit un accompagnement de l'élève par les équipes pédagogiques des deux établissements ;
- signé par les deux chefs d'établissement, l'élève en mobilité ou son représentant légal s'il est mineur.

* Un candidat au baccalauréat dont la mobilité en classe de 1^{re} lui ferait manquer l'épreuve anticipée de français ne serait pas convoqué à une épreuve de remplacement mais serait convoqué à se présenter en terminale à cette épreuve de français.



1.8 Promouvoir la voie professionnelle au cœur des métiers d'avenir

À RETENIR

Le lycée professionnel, c'est :

- 1 lycéen sur 3, soit **627 000 lycéens professionnels** dans le public et privé sous contrat ;
- **2 100 lycées** qui proposent des formations professionnelles ;
- **600 spécialités de diplômes**, du CAP au BTS ;
- **14 familles de métiers** en baccalauréat professionnel.

La voie professionnelle est au cœur de la formation aux métiers d'avenir et constitue **une réponse aux grands défis de notre temps**, notamment dans les domaines du numérique, de la transition écologique, ou encore de la construction de l'indépendance énergétique de notre pays. Elle conduit soit à la poursuite d'études supérieures, soit à l'insertion professionnelle.

🕒 UNE PÉDAGOGIE RÉNOVÉE, AU SERVICE DE PARCOURS DE FORMATION RÉUSSIS

La transformation de la voie professionnelle a permis la mise en œuvre d'innovations pédagogiques majeures, comme l'organisation de la classe de 2nd du baccalauréat professionnel par familles de métiers, la réalisation du chef-d'œuvre et la co-intervention des professeurs d'enseignement professionnel et d'enseignement général.

Des parcours individualisés et accompagnés

Les élèves bénéficient dorénavant d'un accompagnement dédié permettant de soutenir activement la progression de chacun : **aménagement de parcours en CAP**, structuration des secondes professionnelles en **familles de métiers**, **modules d'orientation** en terminale pour la poursuite d'études ou l'insertion dans la vie professionnelle (formation

renforcée aux techniques de recherche d'emploi, déploiement d'actions spécifiques pour la recherche d'emploi, mentorat dans une perspective d'égalité des chances), etc.

Des projets pluridisciplinaires

La réalisation d'un **chef-d'œuvre** est un marqueur fort de la scolarité en CAP et en baccalauréat professionnel. Il est l'aboutissement d'un projet pluridisciplinaire construit, individuel ou collaboratif, et permet de développer des compétences professionnelles transversales.

Pour y parvenir, les élèves bénéficient d'**enseignements réalisés en co-intervention** entre enseignants de disciplines professionnelles et générales. Cette modalité pédagogique favorise la réussite des élèves et leur engagement dans leur formation.

🕒 RAPPROCHER L'ÉCOLE ET L'ENTREPRISE

Dans une société et une économie en évolution permanente, les liens entre l'École et l'entreprise sont continuellement développés afin de favoriser l'insertion des jeunes.

Dans les territoires, une offre de formations diversifiée et adaptée

Les régions académiques et les académies poursuivent le travail conduit avec

les régions et les acteurs du monde professionnel afin de proposer, en lycée, une offre de formations diversifiée qui réponde au mieux aux besoins des territoires et du monde économique. L'élaboration de cette offre pourra s'appuyer sur des outils mis à la disposition des acteurs académiques, tels qu'une **carte interactive des formations professionnelles en lycée** : celle-ci permet, par diplôme ou par secteur professionnel, à l'échelle départementale, académique, régionale ou nationale, de croiser différentes données relatives à l'attractivité des diplômes, aux effectifs, aux taux de réussite aux examens, ou encore aux taux d'insertion et de poursuite d'études des jeunes. Enfin, les lycées professionnels continuent de développer une **offre de formation en apprentissage**. Les jeunes qui le souhaitent auront ainsi la possibilité, dans toutes les régions académiques, de démarrer un cursus en voie scolaire et de le poursuivre en apprentissage, et inversement. La sécurisation du parcours de formation de chaque lycéen et le renforcement de son employabilité sont ainsi au cœur des dispositifs proposés en lycée professionnel.



L'apprentissage en lycée professionnel

Au 31 décembre 2021, **environ 60 000 apprentis** suivaient une formation en établissement scolaire.

- Ils représentent **6,8 % des apprentis**.
- Ces effectifs sont **en hausse constante** d'année en année depuis la mise en œuvre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Vers une gratification des stages en milieu professionnel

Pour mieux reconnaître les compétences professionnelles acquises par les lycéens durant leur parcours de formation, un travail est actuellement en cours pour permettre aux élèves qui s'engagent dans la voie professionnelle de bénéficier d'une **gratification des périodes de formation en milieu professionnel**.

© FRANCE 2030 : LE RÔLE CLÉ DES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS (CMQ)

Le projet France 2030 porte une ambition de **souveraineté industrielle et technologique pour la France** dans des domaines stratégiques :

- décarbonation de l'industrie et des mobilités ;
- transports du futur ;
- alimentation et santé, etc.

Il prévoit de former d'ici 2030 plus d'un million de personnes. C'est un défi qui engage collectivement les industriels, l'ensemble des acteurs éducatifs et le Gouvernement. 2,5 milliards d'euros sont consacrés au développement de **nouvelles formations professionnelles pour répondre à 22 stratégies d'accélération** dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt appelé Compétences et métiers d'avenir (AMI CMA). Les Campus des métiers et des qualifications d'excellence sont identifiés pour concevoir et déployer ces nouvelles formations et faire rayonner la voie professionnelle française à l'international. Parmi les 58 lauréats de la première levée de cet AMI CMA, 20 impliquent des CMQ pour un montant de 107 millions d'euros.

© LA SEMAINE DES LYCÉES PROFESSIONNELS

La seconde édition de la Semaine des lycées professionnels se déroulera **du 5 au 9 décembre 2022**. Entièrement dédiée aux lycées professionnels, elle a pour objectif de mieux faire connaître auprès des jeunes, tout particulièrement aux collégiens et à leurs familles, les offres de formation, les diplômes, les métiers et les parcours de réussite auxquels préparent les lycées professionnels. Elle est une occasion de **présenter les réseaux d'établissements** dans leur diversité et la richesse de leurs partenariats : les CMQ, les lycées des métiers, les groupements d'établissements (Greta) de chaque territoire et les réseaux d'établissements qui se construisent autour de projets pédagogiques et de parcours de formation comme les familles de métiers.

© LA RÉNOVATION DES DIPLÔMES PROFESSIONNELS : UNE RÉPONSE AUX ENJEUX DE SOCIÉTÉ ET DU MONDE PROFESSIONNEL

Les diplômes professionnels sont, comme l'ensemble des certifications professionnelles, soumis à un cadre légal et réglementaire qui garantit leur bonne adaptation aux besoins en compétences des employeurs et leur délivrance en formation continue pour les adultes. Ils sont conçus pour pouvoir être préparés par des candidats scolaires, mais aussi par des candidats en apprentissage ou en formation continue.

Enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) pour cinq ans maximum, ils sont créés ou rénovés après avis d'une des onze commissions consultatives professionnelles (CPC), qui sont composées de représentants d'employeurs, de salariés et de représentants des ministères concernés. Ces commissions permettent d'adapter le niveau de compétences aux exigences du monde professionnel. Chaque année, un grand nombre de diplômes sont ainsi créés, rénovés ou reconduits après nouvel examen.

À la rentrée 2022, **12 nouveaux diplômes rénovés** seront mis en œuvre, parmi lesquels des baccalauréats professionnels (modélisation et prototypage 3D, accompagnement soins et services à la personne, etc.), des mentions complémentaires (encadrement secteur sportif) ou encore l'unité facultative secteur sportif du baccalauréat professionnel.

Les diplômes du numérique

Les diplômes relatifs aux systèmes numériques sont en cours de rénovation, pour tenir compte notamment des enjeux de cybersécurité. **Quatre diplômes nouveaux ou rénovés** sont ainsi en préparation pour les rentrées 2023 ou 2024 :

- baccalauréat professionnel systèmes numériques ;
- BTS systèmes numériques ;
- mention complémentaire cybersécurité (niveau 4) ;
- mention complémentaire production et réparation de produits électroniques (niveau 4).

© UNE CARTE DES FORMATIONS EN ÉVOLUTION

Dans le cadre d'une concertation étroite entre les régions et les rectorats, l'évolution de l'offre de formations permet de **répondre aux besoins de l'économie comme aux attentes des jeunes**. À titre indicatif, en cinq ans, le nombre d'élèves formés a augmenté de 22 % dans les secteurs de la transition numérique et écologique (de 88 000 à 107 000 jeunes en formation) et de 48 % en aéronautique. L'ensemble des données sur la carte de formation sont en outre désormais en open data.



2. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS



2.1 Rendre l'École accessible à tous

À RETENIR

- Plus de 430 000 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements scolaires à la rentrée 2022.
- Près de 300 unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) créées à la rentrée 2022.
- Plus de 17 000 livrets de parcours inclusifs ouverts avant la rentrée 2022.
- 4 000 accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) supplémentaires pour la rentrée 2022.

🕒 UN ENGAGEMENT POLITIQUE RÉAFFIRMÉ

Depuis 2005, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés a considérablement progressé : c'est **430 000 élèves qui seront scolarisés à la rentrée 2022**, contre 185 000 en 2006. L'École inclusive se renforce à la rentrée 2022, un engagement qui se traduit par des moyens supplémentaires et un nouvel enrichissement des possibilités d'accueil offertes aux élèves en situation de handicap :

- 4 000 emplois d'AESH ont été créés à la rentrée scolaire 2021 et ce sont **4 000 postes supplémentaires** qui sont dévolus aux académies pour la rentrée scolaire 2022, soit une augmentation de 50 % depuis 2017.
- **Les Ulis** poursuivent leur développement pour mieux accompagner les élèves, dans une logique d'accessibilité des savoirs enseignés en classe ordinaire. Plus de 300 Ulis supplémentaires sont ouvertes à la rentrée 2022, dont deux tiers dans le second degré.
- **L'externalisation des unités d'enseignement des établissements médico-sociaux** se poursuit. Plus de 200 nouvelles unités ouvrent à la rentrée scolaire 2022 dans les écoles, collèges et lycées. Un renforcement de la dimension inclusive de ces dispositifs est encouragé, en partenariat avec les établissements médico-sociaux.

🕒 AMÉLIORER LA RELATION AVEC LES FAMILLES

La scolarisation d'un enfant en situation de handicap peut être une source de questions ou d'appréhension pour les familles. Leur accompagnement est donc essentiel pour assurer la scolarisation pleine et réussie de leur enfant. Toutes les familles bénéficient ainsi, dès la rentrée et autant que possible en amont de celle-ci, d'un **entretien d'accueil** avec l'enseignant de leur enfant et, le cas échéant, avec l'AESH, afin d'échanger sur les modalités de scolarisation et les besoins d'adaptations pour l'année scolaire à venir. Grâce au numéro vert unique (0 805 805 110), les **cellules d'écoute départementales**, tout comme la **cellule Aide handicap école**, apportent une réponse aux besoins d'information des familles.

🕒 GARANTIR UN SUIVI INDIVIDUALISÉ POUR LES ÉLÈVES

Afin de garantir à chaque élève à besoins particuliers le suivi individualisé de son parcours, un système d'information se met en place progressivement pour outiller tous les personnels qui accompagnent l'élève. Ce système recense toutes les informations utiles pour la bonne prise en charge de l'élève, ce qui permet **d'améliorer la qualité globale de l'accompagnement et d'éviter des ruptures** dans le parcours scolaire des élèves.

🕒 PILOTER LES DISPOSITIFS DANS UNE LOGIQUE QUALITATIVE AU SERVICE DES ÉLÈVES

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial), désormais généralisés sur l'ensemble du territoire, sont consolidés par la présence accrue du secteur médico-social dans l'analyse et la réponse aux besoins des élèves. Pour accompagner cette dynamique, la mission pédagogique des coordonnateurs est renforcée, le vademecum Pial est enrichi, et de nouveaux outils informatiques viennent en faciliter la gestion.

🕒 POURSUIVRE LA COOPÉRATION AVEC LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

Certains élèves peuvent avoir besoin de l'appui du secteur médico-social pour faciliter leur accès à l'école. Une coopération étroite est déjà en œuvre partout sur le territoire : **203 équipes mobiles d'appui à la scolarisation** (Emas) contribuent à l'analyse des situations d'élèves dans les établissements scolaires. Les Pial renforcés permettent de coordonner les actions en direction des élèves les plus fragiles. De plus, les plateformes 0-6 ans et 7-12 ans ont vocation à mieux soutenir les enfants présentant des troubles du neuro-développement.

Enfin, dans chaque département, **une commission d'affectation spécifique**, créée par la loi pour une École de la confiance, est organisée afin de permettre de construire un parcours de scolarisation pour chaque élève. Le travail étroit conduit avec les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et le secteur médico-social doit permettre de définir conjointement les priorités d'admission des élèves dans les dispositifs de l'éducation nationale, dans les structures médico-sociales ou en école ordinaire.

🕒 RENFORCER LE MÉTIER D'ACCOMPAGNANT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

Les AESH sont désormais pleinement reconnus comme membres de la communauté éducative. Recrutés pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, avec possibilité d'obtenir un CDI à l'issue de ces six ans, ils bénéficient d'une formation initiale de 60 heures et peuvent participer aux plans de formation proposés par les académies, ainsi qu'aux formations nationales. **L'objectif est désormais de permettre à ceux qui le souhaitent de pouvoir travailler à temps plein.**

🕒 ACCOMPAGNER TOUS LES PERSONNELS PAR UNE FORMATION DE QUALITÉ

Afin de sécuriser les parcours scolaires de tous les élèves, les actions de formation de tous les personnels sont renforcées.

En formation initiale, dans les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé), tous les professeurs et personnels d'éducation bénéficient depuis la rentrée 2021 d'un module de formation d'une durée minimale de 25 heures dédié à l'École inclusive.

Dans le cadre de la **formation continue**, le nombre et la qualité des modules d'initiative nationale (MIN) augmentent. Ces formations longues, tout comme les formations « croisées » avec le secteur médico-social, contribuent à la montée en compétences des enseignants comme des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). L'obtention du **certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive** (Cappei), désormais accessible par la voie de l'examen ou par la validation des acquis de l'expérience professionnelle, permet d'accroître le nombre d'enseignants ressources dans les établissements du premier comme du second degré. Enfin, la plateforme de ressources pédagogiques **Cap École inclusive**, ouverte à tous, s'enrichit régulièrement pour accompagner la scolarisation de tous les élèves.

Les applications de suivi des élèves à besoins particuliers

- **L'application de gestion des élèves en situation de handicap (AGESH)** permet le suivi du parcours des élèves tout au long de leur scolarité, avec un module Pial pour faciliter le travail de gestion des accompagnements humains.
- **Le livret de parcours inclusif (LPI)** a pour finalité d'améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, en situation de handicap ou non. Généralisée depuis janvier 2022, cette application permet aux enseignants de mettre en œuvre les aménagements et adaptations nécessaires à chaque élève.
- **Incluscol** automatise et sécurise la gestion des demandes d'aménagements des épreuves d'examen et concours de l'enseignement scolaire. L'application se développe à la rentrée 2022 pour une généralisation prochaine.

Le service public de l'École inclusive

OBJECTIF

Assurer une scolarisation de qualité et un enseignement accessible à tous les élèves de la maternelle au lycée

LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire

2017
321 500

2022
+ de
430 000

+6 %
par an
depuis 2017

+ de 10 200

dispositifs Ulis sur le territoire

Une augmentation plus importante dans le 2^d degré afin d'accompagner la hausse des effectifs d'élèves bénéficiant d'une orientation en unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) dans les collèges et lycées

UN DIALOGUE RENFORCÉ AVEC LES FAMILLES



Cellules d'écoute et de réponse

Aide Handicap École
0 805 805 110
Numéro vert



Demande d'aménagements aux examens

Un formulaire unique par examen pour une procédure simplifiée



Entretien d'accueil des familles avec l'équipe pédagogique



Commission d'affectation spécifique

Une solution d'affectation pour chaque élève en situation de handicap

DES PARCOURS DE SCOLARISATION ADAPTÉS ET PERSONNALISÉS

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial)

+ de 4 000 Pial

pour accompagner les élèves au plus près de leurs besoins

Personnaliser les parcours :

+ d'1 élève

en situation de handicap sur 2 (56 %) bénéficie d'un accompagnement humain (67 % dans le 1^{er} degré, 45 % dans le 2^d degré)

LA COOPÉRATION AVEC LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

166 équipes mobiles d'appui à la scolarisation

+ de 700 Pial

renforcés

+ 200 unités

d'enseignement externalisées dans les écoles, collèges et lycées

+ 1 160 places

en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) en 2022

© LA PROFESSIONNALISATION DE TOUS LES PERSONNELS

25 h de formation à l'École inclusive pour tous les nouveaux professeurs

1 200 départs en formation Cappei – au total 21 300 enseignants spécialisés

Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei)

x 2,8 stages nationaux de formation depuis 2017

Près de 3 000 participants chaque année à un module de formation d'initiative nationale

Cap École inclusive, plateforme numérique de ressources

LES ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

132 200 AESH

+ 42 % d'accompagnants entre 2017 et 2022

475 AESH référents recrutés

Contrats pérennes de 3 ans renouvelables une fois puis possibilité de CDI

Augmentation du temps de travail pour aller vers un temps complet

© LE LIVRET PARCOURS INCLUSIF

+ de 17 000

livrets parcours inclusifs ouverts :

une mise en place facilitée des aménagements et adaptations pour tous les élèves à besoins particuliers

Le pilotage de l'École inclusive

Les comités départementaux de suivi de l'École inclusive sont chargés de l'amélioration des parcours de scolarisation et de formation des enfants, adolescents ou jeunes adultes en situation de handicap

Le comité national est chargé de suivre le déploiement de l'École inclusive sur le territoire et d'en identifier les conditions de réussite

LA STRATÉGIE AUTISME

101 postes de professeurs ressources autisme

Rentrée 2022 :

+ 54 unités d'enseignement maternel autisme (UEMA)

+ 17 unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)

+ 15 dispositifs d'autorégulation (DAR)

Au total,

+ de 400 dispositifs

spécifiques autisme seront opérationnels à la rentrée 2022





© Julie Bourges - MENJ

2.2 Réduire les inégalités sociales et territoriales

À RETENIR


- La lutte contre les inégalités territoriales s’inscrit dans la continuité de la **politique d’éducation prioritaire**, qui vise à renforcer les moyens et les efforts éducatifs dans les territoires où se concentrent les difficultés économiques et sociales.
- Au-delà de l’éducation prioritaire, le ministère poursuit son engagement en faveur d’une **meilleure prise en compte des réalités sociales de chaque territoire**, qu’ils soient ruraux ou urbains. Cette politique repose essentiellement sur deux principes clés :
 1. la progressivité dans l’allocation des moyens pour répondre au plus près des besoins des établissements ;
 2. le renforcement des partenariats et des coopérations locales, en tout premier lieu avec les collectivités territoriales.

📍 LES CONTRATS LOCAUX D’ACCOMPAGNEMENT (CLA)

Établis par les autorités académiques pour une durée de trois ans, les CLA permettent d’introduire **plus de progressivité dans l’allocation des moyens** en faveur des écoles, des collèges et des lycées socialement proches de l’éducation prioritaire, ou bien ayant des besoins d’accompagnement particuliers identifiés, réduisant ainsi les « effets de seuil » constatés entre établissements en et hors éducation prioritaire. Chaque contrat repose sur le **projet de l’école ou de l’établissement** à partir duquel les autorités académiques apportent des formes d’accompagnement définies au cas par cas, permettant ainsi de répondre à des problématiques ciblées en tenant compte des contextes locaux. Les leviers mobilisés mentionnés dans le CLA peuvent être de différents ordres : pédagogique, éducatif, social ou relevant des ressources humaines.

L’expérimentation des CLA a été menée, à la rentrée 2021, dans les académies d’Aix-Marseille, de Lille et de Nantes.

Un élargissement de la mesure a été annoncé pour la rentrée 2022 dans les cinq académies ultramarines de Guadeloupe, de Guyane, de La Réunion, de Martinique et de Mayotte et dans les académies de Grenoble, Montpellier et Reims.



Les contrats locaux d’accompagnement (CLA) en chiffres

- **Rentrée 2021** : 173 CLA ont été signés avec 100 écoles, 33 collèges et 40 lycées.
- **Pour la rentrée 2022** : 184 écoles, 92 collèges et 64 lycées sont d’ores et déjà engagés dans la démarche avec la formalisation d’un projet pédagogique et éducatif.

© LES CITÉS ÉDUCATIVES : UN LABEL D'EXCELLENCE POUR UNE ACTION COORDONNÉE

Pour mieux accompagner les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans sur la totalité de leur parcours, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, un label d'excellence Cité éducative a été créé en 2019 dans les quartiers prioritaires de la ville les plus défavorisés. Signe d'un renforcement de la coordination entre acteurs locaux, le label Cité éducative et les moyens affectés par l'État ont été accordés **dès la rentrée scolaire 2019 aux territoires dans lesquels une stratégie ambitieuse pour l'école a été définie** avec la collectivité pour répondre aux trois grands objectifs : conforter le rôle de l'école ; organiser la continuité éducative ; ouvrir le champ des possibles.

Dotée de moyens inédits (**230 millions d'euros sur la période 2019-2023**), la démarche repose sur une alliance tripartite organisée autour du collège, chef de file de la cité éducative.

La liste des **74 nouvelles cités éducatives** annoncée le 29 janvier 2022 à l'occasion du comité interministériel des villes porte à 200 le nombre des cités éducatives. À la rentrée scolaire 2022, ce sont **près d'un million d'enfants et de jeunes qui bénéficieront de cette démarche** déployée autour de 475 collèges à travers le territoire.

La cité éducative de Marseille (2021) : paroles d'acteurs de terrain

- « Le contexte, la démarche Cité éducative nous a offert un écrin pour réfléchir, imaginer, construire et mettre en œuvre ensemble, dans un élan collectif jamais obtenu auparavant. »
- « Au fur et à mesure que nous avançons, c'est un peu comme un élan vertueux, comme des cercles qui s'élargissent, comme l'onde des ronds dans l'eau, ralliant de plus en plus de personnes dans des objectifs partagés. »

© LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX (TER)

Au-delà de l'attention qui lui est portée dans le cadre de la préparation de chaque rentrée scolaire, **l'école rurale est soutenue** ces dernières années par deux grands types de mesures :

- la conduite des regroupements pédagogiques et les réseaux d'écoles ;
 - la conclusion de conventions ruralité.
- Par ailleurs, l'engagement de ne fermer aucune école rurale sans l'accord du maire est maintenu.

Pour renforcer l'attractivité de l'école en milieu rural, l'éducation nationale a lancé à partir de 2021 l'expérimentation des Territoires éducatifs ruraux (TER), dont le champ d'application doit être plus large que la question du maillage scolaire et le regroupement des écoles, et dont la démarche doit davantage associer l'ensemble des partenaires du territoire.

L'expérimentation a été lancée en janvier 2021 dans 23 territoires pilotes identifiés par les autorités académiques des académies de Normandie, Amiens et Nancy-Metz. Chaque TER repose sur un réseau constitué d'au moins un collège et de ses écoles de rattachement.

Les 23 TER préfigureurs se sont inscrits, en fonction de leurs spécificités locales, dans le cadre des trois grands objectifs définis au niveau national pour l'expérimentation :

- **mobiliser un réseau de coopération autour de l'école** en renforçant les articulations avec les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires de l'école ;
- **garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir** par le biais de l'accompagnement à l'orientation et des dispositifs d'égalité des chances tels que les Cordées de la réussite ;
- **renforcer l'attractivité de l'école rurale** par un meilleur accompagnement et la formation des personnels affectés dans les écoles isolées.

À la rentrée 2021, **l'expérimentation a été étendue à sept nouvelles académies** : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Limoges, Rennes et Toulouse. Au total, **près de 90 collèges et plus de 650 écoles dans 65 territoires** sont désormais engagés dans la démarche pour la rentrée 2022.

© LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Parce qu'il est difficile d'apprendre le ventre vide, **l'opération Petits déjeuners à l'école** consiste à proposer aux élèves de primaire un petit déjeuner équilibré au début de la journée, composé d'un produit laitier, de céréales et d'un fruit. Le dispositif est porté conjointement par l'État et les communes. La situation économique de nombreuses familles étant fragilisée en raison des conséquences de la crise sanitaire, le public éligible est significativement élargi depuis septembre 2021 au-delà des seuls réseaux de l'éducation prioritaire, notamment aux zones périurbaines et rurales, et plus

particulièrement aux territoires éducatifs ruraux. **En 2021-2022, ce sont plus de 245 000 élèves qui en ont bénéficié.**

À titre d'exemple, à Mayotte, où les problématiques de précarité alimentaire sont particulièrement prégnantes, plus de 2 250 000 petits déjeuners ont été distribués.

Grâce aux efforts déployés depuis début 2021, **le dispositif Repas à 1 €** a permis l'engagement de **1 345 collectivités**, contre 200 communes en janvier 2021. **88 340 élèves** bénéficient de ces repas à 1 € ou moins depuis la rentrée 2021-2022, déjà 3,5 fois plus qu'en 2020-2021. Cette mesure bénéficie plus largement à l'ensemble des familles, grâce à des tarifs adaptés à leurs revenus, et concerne ainsi près de 232 000 enfants déjeunant à la cantine.



2.3 Renforcer la mixité sociale à l'école

À RETENIR

- Les efforts engagés au service d'une plus grande mixité sociale dans les établissements scolaires vont être amplifiés : implantation de cursus d'excellence dans les établissements les moins favorisés ; augmentation de la part des élèves boursiers dans les collèges et lycées les plus favorisés ; évolution de la carte scolaire et développement des secteurs multi-collèges et multi-lycées.
- Les 307 internats d'excellence labellisés en 2021 vont être accompagnés pour favoriser la réussite et l'épanouissement des élèves.

LE RENFORCEMENT DE LA MIXITÉ SOCIALE DANS LES COLLÈGES ET LES LYCÉES

Des cursus d'excellence dans les collèges les moins favorisés

Afin de renforcer l'attractivité des collèges les moins favorisés, **43 nouvelles sections internationales** sont implantées à la rentrée scolaire 2022 **dans des collèges parmi les plus défavorisés de 21 académies**. Cela représente une hausse de 50 % du nombre de sections internationales. Ces cursus d'excellence, jusqu'ici majoritairement implantés dans des collèges favorisés, seront implantés sur tous les secteurs pour renforcer l'ambition scolaire des élèves.

L'implantation de ces sections internationales poursuit ainsi la démarche déjà engagée en matière d'**enrichissement de l'offre pédagogique dans les établissements les moins favorisés** au travers de l'implantation de l'enseignement optionnel français et culture antique en 6^e, de classes à horaires aménagés (musique, danse, théâtre, etc.), de sections sportives, ou encore de classes bilingues.

Plus de mixité sociale dans les établissements

À la rentrée scolaire 2021, 94 lycées publics parmi les plus favorisés ont été identifiés par les académies et se sont vus attribuer des objectifs de progression de leur taux de

Les nouvelles sections internationales en 2022

- **43** sections implantées dans des collèges Rep et Rep+.
- **21** académies concernées.
- **30** sections anglo-américaines, mais aussi des sections ouvertes en allemand, espagnol, italien et portugais.

boursiers adaptés à leur capacité d'accueil et au contexte local. Cette action ciblée a permis une augmentation des effectifs d'élèves boursiers nettement supérieure à celle observée au niveau national. Cette promotion de l'ouverture sociale est étendue à 230 collèges à partir de la rentrée 2022. Pour cette première année, les objectifs fixés en concertation entre les académies et les établissements visent à accueillir plus de 1 000 élèves boursiers supplémentaires dans les collèges retenus. Les élèves boursiers accueillis bénéficieront d'un accompagnement éducatif adéquat afin de favoriser leur épanouissement et leur réussite scolaire.

Au-delà des rentrées scolaires 2021 et 2022, ces mesures doivent s'ancrent dans la durée : la **démarche engagée dans 94 lycées depuis 2021 et dans 230 collèges à partir de la rentrée 2022** sera amplifiée

et les objectifs de progression de taux de boursiers devront continuer à croître lors des prochaines rentrées. Cette action ciblée implique de susciter des demandes de dérogation de la part des élèves boursiers pour l'affectation dans ces établissements, laquelle peut s'appuyer sur différents types de leviers :

- l'information des élèves et de leur famille et leur accompagnement dans la procédure d'affectation ;
- l'utilisation du caractère dérogatoire de l'affectation dans des sections spécifiques, qui permet d'accueillir des élèves boursiers qui souhaitent suivre les enseignements correspondants proposés dans des établissements plus favorisés et auxquels ils n'auraient pas eu accès dans leur secteur géographique ;
- le recours aux internats d'excellence qui permettent d'accueillir des élèves hors secteur et offrent un accompagnement pédagogique, éducatif et social renforcé.

La sectorisation pour réduire les écarts sociaux entre établissements

La carte scolaire constitue un levier majeur pour agir sur la mixité sociale dans les établissements scolaires.

À la rentrée scolaire 2022, le ministère s'engage auprès des collectivités territoriales afin d'encourager et accompagner les démarches en faveur de la mixité sociale.

Les **secteurs multi-collèges**, qui ont fait l'objet de plusieurs expérimentations, ont permis de favoriser la mixité sociale, en particulier lorsqu'un même territoire est suffisamment diversifié pour permettre un brassage social des élèves.

La constitution de secteurs multi-collèges ou **multi-lycées** et plus largement les **opérations de re-sectorisation** seront donc encouragées.

© LES INTERNATS D'EXCELLENCE : UN CADRE D'APPRENTISSAGE AMBITIEUX POUR TOUS

L'internat au service de la réussite et de l'épanouissement des élèves

L'internat d'excellence constitue un levier concret pour lutter contre les déterminismes sociaux et donner

un égal accès à l'excellence pour tous.

En offrant des conditions d'apprentissage favorables et un accompagnement éducatif et pédagogique renforcé, l'internat d'excellence a pour objectif d'encourager l'ambition scolaire. Il s'adresse en tout premier lieu aux élèves issus de milieux sociaux défavorisés, scolarisés en éducation prioritaire ou en zone rurale et isolée, et plus largement à tous les élèves qui ne bénéficient pas chez eux de conditions d'études favorables. Le **label Internat d'excellence** a été créé en 2021 pour encourager la revitalisation des internats. Il vise une amélioration qualitative de l'offre d'internat, adaptée aux besoins des élèves et des familles et ancrée dans les territoires. Le label récompense et encourage **l'enrichissement des projets éducatifs et pédagogiques des internats scolaires**, élaborés en très étroite collaboration avec les collectivités territoriales et les partenaires de l'établissement sur le territoire, au service de la réussite scolaire et de l'épanouissement personnel des élèves.

307 internats d'excellence labellisés à la rentrée 2021

Dans le cadre d'une démarche d'appel à projets, 307 internats ont été sélectionnés et ont reçu le label Internat d'excellence à la rentrée scolaire 2021. Parmi ces 307 projets **répartis sur l'ensemble du territoire**, 54 bénéficient du soutien du Plan de relance pour la création, la réhabilitation ou l'extension d'internats en faveur de l'amélioration des conditions d'hébergement pour les élèves. **De nouveaux internats d'excellence**, dont les travaux ont été livrés, **ouvriront ainsi leurs portes à la rentrée 2022.**

Le Plan internats d'excellence fait l'objet d'un pilotage national renforcé et appuyé par un réseau de référents académiques qui assurent un suivi resserré des projets à l'échelle locale.

La revalorisation de la prime d'internat pour les élèves boursiers

Initiée à la rentrée 2020 et achevée à la rentrée 2021, la revalorisation de la prime d'internat en faveur des boursiers contribue à lever les éventuels freins financiers à une scolarisation en internat et, par extension, à une orientation choisie.



© Xavier Schwebel - MENJ

2.4 Agir pour l'égalité entre filles et garçons

À RETENIR

- **L'égalité entre les filles et les garçons** se fonde sur l'éducation contre les représentations stéréotypées, l'accompagnement de parcours de réussite et de choix d'orientation favorisant la mixité, la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que l'éducation à la sexualité.
- À compter de la rentrée 2022, la **labellisation Égalité filles-garçons** permettra aux collèges et aux lycées de valoriser une approche intégrée de l'égalité dans le pilotage de l'établissement, l'action pédagogique sur l'ensemble des temps d'apprentissage, la formation des personnels et la création de dynamiques à l'échelle du territoire.

© FORMER ET ÉDUIQUER CONTRE LES REPRÉSENTATIONS STÉRÉOTYPÉES

Le ministère poursuit son action en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons, fondée à la fois sur des dynamiques interministérielles et sur une prise en compte à tous les niveaux de pilotage de l'institution scolaire.

La formation de l'ensemble des personnels se renforce, avec la formation initiale obligatoire des enseignants ou avec la formation continue, en particulier des cadres. L'approche disciplinaire est encouragée. Le ministère confirme également son soutien à la société civile, aux associations de défense des droits des femmes et à celles promouvant la mixité et l'égalité professionnelle, pour l'organisation d'actions éducatives : prix et concours scolaires, sensibilisation dans les classes, actions autour de dates clés. Cette année encore, la Semaine de l'égalité, autour du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, sera un moment fort de mobilisation.

Enfin, pour permettre une plus grande cohérence de la politique d'égalité à l'échelle de l'établissement et la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative, **tous les collèges et les lycées sont invités, dès la rentrée 2022, à candidater au label Égalité filles-**

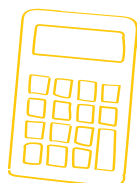
garçons, dont le cahier des charges a été publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale le 10 mars 2022. Il s'appuie sur **cinq leviers d'actions** : pilotage de l'établissement, formation des personnels, politique éducative et vie scolaire, pédagogie mixte et égalitaire, partenariats et rayonnement.

© ACCOMPAGNER LES CHOIX D'ORIENTATION POUR UNE PLUS GRANDE MIXITÉ

Les écarts de réussite entre les filles et les garçons, ainsi que les différences dans leurs choix d'orientation, sont encore trop marqués par des déterminismes dont les causes sont connues et doivent être corrigées. La sous-représentation des filles dans les spécialités scientifiques, notamment en numérique et sciences informatiques (NSI), en est un exemple frappant, qui impose une action forte de l'institution scolaire, en lien avec ses partenaires et avec l'enseignement supérieur.

Dans cette perspective, **l'attractivité des disciplines scientifiques et numériques auprès des filles est renforcée dès le collège**, en s'appuyant sur l'accompagnement à l'orientation et le mentorat. Une attention toute particulière sera donnée aux enjeux de mixité dans les

activités de découverte des métiers qui seront mises en place au collège. **La promotion de l'égalité entre les filles et les garçons et la prévention des stéréotypes de genre sont également au cœur des démarches partagées avec les conseils régionaux.** Inscrites dans une approche proactive, elles permettent aux élèves de devenir acteurs de leur parcours de formation en faisant des choix d'orientation ambitieux, diversifiés et éclairés.



Une expérimentation « Filles et mathématiques » à Valenciennes

Pour amener plus de filles à suivre des enseignements scientifiques, **5 lycées et 15 collèges de Valenciennes** sont engagés dans une expérimentation qui se fonde sur :

- l'utilisation d'indicateurs sexués ;
- l'intégration de la thématique dans les heures dédiées à l'orientation ;
- la formation des personnels (en 2022-2023, 150 personnes seront formées sur 2 jours) ;
- la mise en œuvre d'innovations pédagogiques (tutorat/mentorat avec le supérieur, stages de 3^e, etc.) ;
- le renforcement des liens avec l'enseignement supérieur et la recherche.

© ÉDUCER À LA SEXUALITÉ

L'éducation à la sexualité est un apprentissage obligatoire du primaire au lycée. Elle apporte des connaissances scientifiques et objectives préservant la liberté de conscience de chacun. Elle contribue au **bien-être de l'élève et favorise le développement d'un comportement responsable** fondé sur le respect des autres et de soi.

L'éducation à la sexualité s'inscrit dans un continuum adapté, à chaque étape, au degré de maturité des élèves. **Elle a pour but de faire reculer les violences sexistes et sexuelles**, notamment à l'égard des personnes homosexuelles, bisexuelles ou transgenres (LGBT), **et les inégalités entre femmes et hommes** qui existent au sein de notre société. L'éducation à la sexualité a également pour objectif de prévenir les comportements sexuels à risque. Enfin, elle contribue à la **prévention des violences**, notamment sexuelles, dont peuvent être victimes les enfants et adolescents.

© LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXISTE ET SEXUEL NUMÉRIQUE

Le développement des violences sexistes et sexuelles dans le champ du numérique – cybersexisme, cyberviolences, cyberharcèlement, etc. – est une préoccupation croissante avec la diffusion de l'Internet mobile et des réseaux sociaux. Plusieurs actions éducatives permettent de développer une culture de la prévention par les pairs, à l'instar du **prix spécial Harcèlement sexiste et sexuel** du concours annuel Non au harcèlement (voir fiche 4.2) ou d'autres concours portés par des opérateurs et partenaires du ministère (Buzzons contre le sexisme, #Zérocliché). Afin d'améliorer la compréhension de phénomènes en permanente évolution, le ministère soutient la nouvelle **étude du centre Hubertine Auclert sur les cyberviolences sexistes et sexuelles**, lancée à la rentrée.

Les fileaux de la prostitution et des violences sexuelles

La prise de conscience de l'ampleur de la prostitution des mineurs et des violences sexuelles dont sont victimes les enfants et les jeunes a conduit l'éducation nationale à :

- organiser de nombreuses **actions de formation** ;
- produire un **vademecum sur les violences sexuelles intrafamiliales** ;
- publier un **guide sur la prostitution des mineurs**.

© AIDER ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES

L'ensemble des équipes éducatives sont mobilisées pour repérer, signaler et accompagner les élèves victimes de violences sexistes et sexuelles, qu'elles aient lieu dans ou à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement, y compris dans le cadre intrafamilial. Les élèves peuvent solliciter **des personnes ressources**, au premier rang desquelles les infirmiers, les assistants de service social, les psychologues et les médecins de l'éducation nationale. Le cas échéant, l'institution scolaire oriente les jeunes vers des structures de prise en charge ou vers les services de la protection de l'enfance.


La Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants

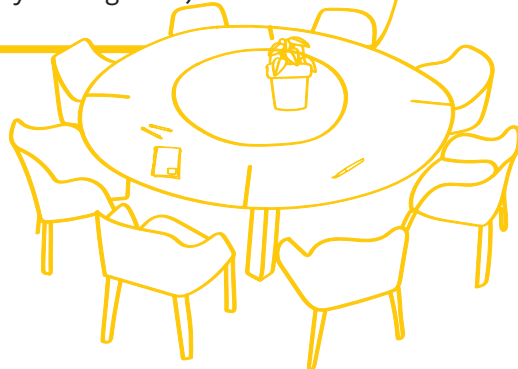
L'éducation nationale est engagée dans les travaux menés par la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise) afin de construire une politique publique de protection des enfants. La Ciivise a pour priorité d'organiser **le recueil de témoignages des victimes**. Pour cela, elle doit :

- permettre aux adultes victimes dans leur enfance et/ou à leurs proches de témoigner grâce à la mise en œuvre d'un numéro d'appel ;
- proposer aux victimes un accompagnement et une orientation adaptés à leur situation.

Du lundi au vendredi de 10 h à 19 h :

 **0 805 802 804** (numéro anonyme et gratuit)

 **0 800 100 811** depuis l'outre-mer (numéro anonyme et gratuit)





2.5 Développer la créativité et la sensibilité

À RETENIR

- L'éducation artistique et culturelle (EAC) associe la fréquentation des œuvres et des lieux de culture et de mémoire, la rencontre avec les acteurs des arts, de la culture et des sciences, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.
- Elle contribue à l'émancipation de chaque élève et l'ouvre sur l'universel par le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. Elle améliore la cohésion de groupe et favorise la réussite scolaire.
- Un soutien inédit est apporté à l'éducation artistique et culturelle avec, pour la première année scolaire pleine :
 - l'extension du pass Culture aux jeunes en âge d'être scolarisés au lycée ;
 - la part collective du pass Culture, qui profitera à tous les élèves de la 4^e à la terminale pour des sorties culturelles en commun.

© DEUX OUTILS AU SERVICE DE L'EAC : LE PASS CULTURE ET L'APPLICATION ADAGE

Le pass Culture

Depuis janvier 2022, toutes les académies bénéficient de la part collective du pass Culture. Celle-ci est dotée de 45 millions d'euros supplémentaires pour l'année 2022. Ce financement est exclusivement dédié aux activités d'EAC effectuées en groupe et encadrées par les professeurs. Portés par l'éducation nationale, les crédits sont transférés à la SAS pass Culture qui assure la mise en œuvre d'une politique publique partagée avec le ministère de la Culture.

Le pass Culture permet le déploiement d'actions d'EAC à hauteur de :

- 25 € par élève de 4^e et 3^e ;
- 30 € par élève de 2^de et CAP ;
- 20 € par élève de 1^{re} et terminale ;
- 800 € en moyenne par classe et par année scolaire.

L'application Adage

Déployée dans toutes les académies depuis 2021, l'application dédiée à la généralisation de l'EAC est un instrument de référencement et de partage de propositions culturelles d'un territoire. Elle constitue le principal outil de suivi

national de l'EAC. Adage permet l'accès des écoles, collèges et lycées aux offres collectives du pass Culture. Elle facilite également la gestion du budget et les réservations pour les professeurs.

© LES ORIENTATIONS NATIONALES : LIRE, REGARDER, CHANTER ET CRÉER

Livres et lecture

Poursuivant l'ouvrage initié par la définition de la lecture comme grande cause nationale, les trois axes visant à revitaliser la relation des élèves avec la lecture, de l'école au lycée, sont reconduits et dynamisés :

- la généralisation du **quart d'heure lecture** ;
- la multiplication des **rencontres d'auteurs** (le Centre national du livre est partenaire de 1 000 master classes et 143 résidences d'auteurs) ;
- la promotion de la **lecture à voix haute** : l'opération Les Petits Champions de la lecture concerne 3 895 classes de CM1 et CM2 ; 5 636 classes de collège et lycée sont inscrites au concours Si on lisait à voix haute, en partenariat avec France TV et La Grande Librairie.



Un bouquet de mesures pour favoriser l'accès au livre

- Le **Plan bibliothèque d'école** dote les bibliothèques de 10,5 millions d'euros sur 5 ans.
- L'opération **Un livre pour les vacances** offre un livre à près de 800 000 élèves de CM2.
- Le **prix Goncourt des lycéens** est organisé avec la Fnac, et le prix Fauve des lycéens avec le festival international de la BD d'Angoulême.

Arts et patrimoine

La rentrée 2022 s'ouvrira avec l'opération **Levez les yeux !** en partenariat avec le ministère de la Culture. Les élèves seront invités à (re)découvrir la culture de proximité sur le thème du patrimoine durable, en articulant la visite de lieux culturels et patrimoniaux aux problématiques environnementales. Les arts et les sciences seront au cœur de la nouvelle itinérance du musée mobile en partenariat avec le centre Pompidou, qui proposera une exposition intitulée « **Les animaux sortent de leur réserve** ». Enfin, le concours **Arts en plastiques pour l'océan** associe des enjeux liés au développement durable et aux arts plastiques.

Musique

À travers le développement du chant choral, de la pratique d'orchestre ou d'actions de formation, le ministère poursuit et amplifie la dynamique engagée en 2018 en lien avec ses partenaires. Dans cette perspective, des événements fédérateurs seront organisés sur l'année 2022-2023.

Culture scientifique technique et industrielle (CSTI)

La CSTI fait pleinement partie de l'EAC. Le projet **VidéoDiMath** permet aux classes d'exposer une question de mathématiques sous forme de vidéo. Le concours **CGénial** ou le **prix Pierre Potier des lycéens** amènent filles et garçons à rencontrer des scientifiques autour d'innovations ambitieuses. Parce qu'elles associent de manière positive jeunes et monde de la science, ces actions favorisent l'attrait des élèves pour les enseignements scientifiques et techniques.

Cinéma et audiovisuel

L'approche cinématographique et la découverte d'œuvres audiovisuelles permettent aux élèves de s'approprier

les images et les sons avec un sens esthétique, mais aussi de développer leur sensibilité et leur créativité. **Ma classe au cinéma**, portée avec le Centre national du cinéma (CNC), bénéficie chaque année à 2 millions d'élèves, de l'école au lycée. Le **prix Jean Renoir des lycéens** et le **César des lycéens** invitent 4 500 élèves à débattre pour élire un film lauréat. Des projections en classe (ciné-club, Lumni, Fête du court métrage, Takorama, etc.) sont autant d'opportunités d'échanges et de partages collectifs.

Les notions clés du cinéma peuvent être abordées avec l'outil ludo-pédagogique **L'Atelier cinéma**, et le défi **Écris ta série !** valorise l'écriture scénaristique.

Spectacle vivant

En 2022, de nombreux élèves et équipes pédagogiques ont fêté le **400^e anniversaire de Molière** à travers spectacles, lectures, concours et autres projets. À cette occasion, le ministère a affirmé aux côtés du ministère de la Culture son engagement en faveur du développement de la pratique théâtrale en établissement scolaire, avec la mise en place de troupes de théâtre en collège et en lycée. Fondées sur une pratique artistique collective, ces troupes s'inscrivent dans le cadre du programme national **À vous de jouer !** et se donnent pour objectif de resserrer les liens entre l'École, les théâtres et les compagnies de proximité, à travers parrainages et partenariats.

© UNE POLITIQUE DYNAMIQUE EN MATIÈRE DE FORMATION

2022-2023 marque une volonté forte de structuration de l'offre de formation continue en EAC avec :

- **7 actions de formation** inscrites au Plan national de formation couvrant les domaines de l'éducation aux médias, la musique, la danse, la lecture à voix haute, la politique mémorielle, le cinéma, les Pôles de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (Préac) ;
- le plein déploiement de **l'Institut national supérieur de l'EAC (Inseac)** qui développe des formations bac +1 et bac +5, coordonne les Préac et produit des ressources à destination des enseignants pour leur permettre de développer des actions d'EAC.

Le pass Culture pour les élèves des collèges et lycées

TROIS AMBITIONS

1 100 %
des élèves
bénéficiaires
au collège
et au lycée

2 Des élèves
engagés et acteurs
des projets
culturels

3 Un parcours
d'éducation artistique
et culturelle
enrichi



UNE PART COLLECTIVE DE LA 4^e À LA TERMINALE

La **part collective*** permet aux professeurs (collège et lycée) de financer leurs activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées : visites, spectacles, concerts, projections, rencontres, conférences, ateliers de pratique artistique et scientifique, etc. en utilisant l'**application Adage** pour géolocaliser et réserver les offres.

| | |
|---|----------------|
| Collégiens 4 ^e et 3 ^e | 25 € par élève |
| Lycéens 2 ^{de} et élèves de CAP | 30 € par élève |
| Lycéens 1 ^{re} et Tle | 20 € par élève |



Un référent Culture est nommé dans chaque collège et lycée, il est l'interlocuteur privilégié des professeurs pour ce dispositif.



UNE PART INDIVIDUELLE DE 15 À 18 ANS

La **part individuelle**** permet à tous les jeunes de 15 à 18 ans, sur l'ensemble du territoire national, d'acquérir des biens et services culturels : places, abonnements, livres, musique, services numériques, visites, cours et ateliers, matériel beaux-arts, etc. en téléchargeant l'**application pass Culture** (inscription avec son compte ÉduConnect).

| | | | | |
|-------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|
| Part individuelle | 20 € pour chaque jeune de 15 ans | 30 € pour chaque jeune de 16 ans | 30 € pour chaque jeune de 17 ans | À 18 ans, 300 € à dépenser sur 2 ans |
|-------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|



Les élèves peuvent demander à leur professeur principal des informations sur ce dispositif.

* Le budget part collective est alloué à chaque établissement scolaire de l'enseignement public et privé sous contrat.

** La part individuelle fonctionne de manière semblable au pass Culture +18 ans.



2.6 Donner un nouvel élan à l'orientation

À RETENIR

La lutte contre le décrochage scolaire en 2021-2022, c'est :

- 4 000 jeunes reçus en entretien et accompagnés par un acteur de l'éducation nationale ;
- 30 000 jeunes pris en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire ;
- 600 ressources Onisep pour l'accompagnement à l'orientation et la découverte des métiers ;
- des actions renforcées avec les régions et les partenaires économiques et associatifs pour une meilleure information des élèves.

© REDOUBLER D'EFFORTS CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Amplifier les actions de prévention, repérage et prise en charge

Favoriser l'accrochage et la persévérance scolaires commence dès l'école maternelle et se poursuit tout au long de la scolarité. Tous les établissements scolaires renforcent leur **veille attentive et systématique des signaux du décrochage scolaire**, pour proposer rapidement une remédiation pédagogique et sociale (mobilisation des assistants sociaux, de la santé scolaire, dans l'optique d'une prise en compte globale de l'élève) en personnalisant les apprentissages des élèves les plus fragiles. Le **renforcement de l'accompagnement pédagogique** contribue également à la prévention de l'illettrisme. Les actions de lutte contre l'illettrisme s'appuient sur le réseau des référents académiques en lien avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

Personnaliser et sécuriser le parcours de chaque élève

Dans chaque collège et lycée, les actions du **groupe de prévention contre le décrochage scolaire** (GPDS) sont renforcées pour accompagner et personnaliser le parcours des élèves en

risque de décrochage scolaire en fonction de leurs besoins. La **personnalisation des parcours** représente un levier essentiel pour consolider les compétences et mobiliser l'élève sur un projet de formation, en lien avec les partenaires de l'école. Le parcours scolaire de l'élève peut se trouver fragilisé lors des **transitions école-collège-lycée-enseignement supérieur**. Des actions innovantes sont déployées pour garantir une continuité pédagogique et d'accompagnement dans le parcours de formation.

1 jeune 1 mentor : le mentorat pour favoriser la réussite des jeunes

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans afin de les aider à améliorer leurs résultats scolaires, les conseiller et les guider dans leur orientation ou les aider dans la recherche d'un stage, d'une alternance ou d'un premier emploi.

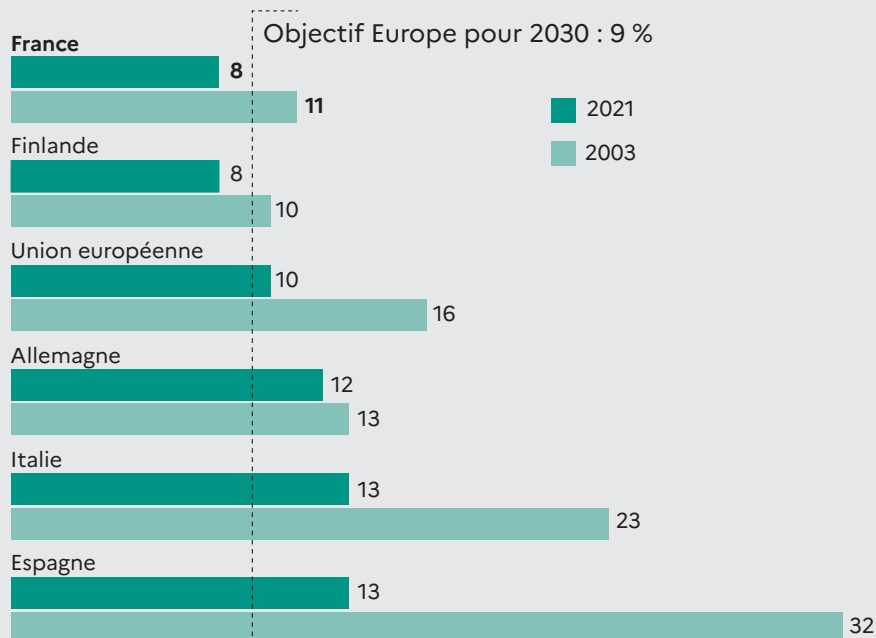
- **108 000 jeunes** accompagnés en 2021.
- **Objectif 2022** : amplifier cette dynamique, notamment en faveur des jeunes les plus en difficulté scolairement, socialement ou économiquement, ou les plus isolés.

Renforcer les actions de remédiation

Dans le cadre du réseau des acteurs des **plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs** (PSAD), un grand nombre de solutions d'accès à la qualification ou à l'emploi existent déjà, qu'il s'agit aujourd'hui de valoriser et de développer pour permettre à chaque jeune de construire son parcours de réussite. Dans ce cadre partenarial, en s'appuyant sur les **réseaux Formation qualification emploi** (Foquale), les actions visent particulièrement les jeunes de 16-18 ans qui relèvent de l'obligation de formation.

L'action du ministère s'inscrit totalement dans les objectifs en matière d'éducation et de formation de l'Union européenne, qui vise à réduire le nombre de décrocheurs, et notamment la part des jeunes âgés de 18 à 24 ans peu diplômés (au plus le brevet) et non inscrits dans une formation, dite **taux de sortants précoces du système scolaire**. En France, le taux de sortants précoces était en 2021 de 7,8 %. S'il est toujours trop élevé, il remplit l'objectif fixé par l'Union européenne de parvenir sous le seuil de 9 % en 2030 et se situe en deçà de la moyenne des pays membres établie à 9,7 %.

Le taux de sortants précoces du système scolaire en Europe



Part des 18-24 ans peu ou pas diplômés et hors formation, en Europe, en 2003 et en 2021 (en %)

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail 2003 et 2021.

© LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE : ACCOMPAGNER TOUS LES ÉLÈVES À L'ORIENTATION

Les Cordées de la réussite, redynamisées en 2020, font de l'**accompagnement continu à l'orientation, de la classe de 4^e jusqu'au baccalauréat et au-delà**, un réel levier pour lutter contre l'autocensure et susciter l'ambition scolaire des élèves. Le dispositif propose un accompagnement collectif (découverte des métiers, immersion dans l'enseignement supérieur, culture générale, méthodologie, prise de parole en public et développement des

compétences psychosociales), ainsi qu'un accompagnement individuel (tutorat étudiant, mentorat par un professionnel) grâce à un **partenariat entre des établissements d'enseignement supérieur et des établissements scolaires**.

Le nombre et la diversité des établissements d'enseignement supérieur engagés sont l'une des clés de la réussite du dispositif en permettant de faire connaître aux élèves bénéficiaires une palette de formations d'enseignement supérieur des plus complètes et ainsi élargir l'horizon des possibles.

Déployées en priorité dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire, en quartiers prioritaires de

la politique de la ville (QPPV) et auprès des lycéens professionnels et lycéens technologiques, les Cordées de la réussite ont été **étendues aux zones rurales et/ou isolées**, où les ambitions des collégiens et lycéens sont souvent bridées du fait de leur éloignement géographique.



Les Cordées de la réussite en chiffres

- **En 2020-2021 :**
 - **3 800** collèges et lycées bénéficiaires, soit près de 40 % des établissements scolaires ;
 - **700** établissements d'enseignement supérieur mobilisés.
- **Pour 2022-2023 :** objectif de **200 000** élèves bénéficiaires.

🕒 DÉCOUVRIR LES MÉTIERS EN AMONT DÈS LA 5^e

Renforcer la découverte des métiers pour plus d'égalité et de mixité

Donner la possibilité à chacun de construire son parcours par des choix éclairés et libérés des déterminismes de genre, sociaux, territoriaux ou de handicap répond aux objectifs fondamentaux de réduction des inégalités et d'une orientation progressive choisie. Renforcer la connaissance du monde économique constitue un axe fort. À cette fin, les collèges volontaires vont pouvoir expérimenter dès la rentrée scolaire 2022 l'organisation d'une **demi-journée Avenir de la 5^e à la 3^e**. Dans ce cadre, de nouvelles activités de découverte des métiers seront proposées aux élèves dès la classe de 5^e et tout au long du cycle 4, en lien avec les régions et ses partenaires.

Étendre la découverte des métiers en quantité et en qualité

Un collégien connaît en moyenne moins de dix métiers en fin de 3^e. Il s'agit d'en faire connaître davantage et de donner aux jeunes les clés de compréhension du monde du travail et de ses évolutions. Des actions diversifiées vont être proposées **sous forme de stages, de visites d'entreprises, d'immersions, de rencontres avec des professionnels** pour développer les compétences des élèves à s'orienter et élargir leur connaissance du monde professionnel. Ces actions doivent permettre de déconstruire les stéréotypes sociaux et de genre à l'œuvre dans les choix d'orientation.

Renforcer les partenariats

Dans le cadre du **partenariat État-régions** relatif à l'information sur les métiers et les formations, les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques vont pouvoir s'appuyer sur l'ensemble des ressources proposées par les régions et les partenaires des mondes professionnel et associatif. Les équipes vont aussi pouvoir s'emparer des outils développés par l'**Onisep** pour découvrir les métiers et les professionnels dès la classe de 5^e.

Le **programme Avenir(s)** de l'Onisep vise à accompagner le développement des compétences et la construction des projets d'avenir des élèves. De premières expérimentations vont être lancées dès la rentrée 2022 et l'ensemble du programme sera progressivement généralisé à partir de 2023.

🕒 INSERJEUNES POUR PRÉPARER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Pour aider les jeunes et leur famille dans leurs choix d'orientation vers les formations professionnelles, en voie scolaire ou en apprentissage, un site internet Inserjeunes – **www.inserjeunes.education.gouv.fr** – offre **des informations sur les établissements et les spécialités**, via différentes entrées : par métier, par formation ou par établissement. Il fournit des indicateurs sur l'insertion des jeunes sortant de lycées professionnels et de centres de formation d'apprentis du niveau CAP à BTS.

Des liens vers les indicateurs Inserjeunes sont aussi mis en place depuis les plateformes Parcoursup ou Affelnet-lycée.



Les indicateurs du site internet Inserjeunes

Pour toute formation, différents indicateurs sont disponibles au niveau de l'établissement :

- **taux de poursuite d'études ;**
- **taux d'insertion dans l'emploi.**

Par exemple, pour les jeunes sortant en 2018-2019 d'un CAP employé de commerce multi-spécialités (ECMS) par la voie scolaire, en deux ans : 48 % sont en poursuite d'études et 52 % sortent de formation.

2.7 Associer éducation et loisirs pendant les vacances

À RETENIR

— Afin de répondre aux situations et aux besoins différents des enfants et des jeunes, les **Vacances apprenantes** reposent sur plusieurs dispositifs :

- les stages de réussite ;
- le dispositif École ouverte ;
- les Colos apprenantes.

— Le **dispositif École ouverte** se décline lui-même en plusieurs opérations :

- École ouverte ;
- École ouverte buissonnière ;
- Été du pro ;
- Mon patrimoine à vélo.

© LE DISPOSITIF ÉCOLE OUVERTE

École ouverte

Dès l'école élémentaire, le dispositif École ouverte s'adresse en priorité aux jeunes qui vivent dans des zones urbaines et rurales défavorisées. Enrichi depuis l'été 2020 afin de permettre à tous les élèves, du CP à la terminale, de bénéficier de renforcement scolaire, d'activités éducatives et de loisirs pendant les vacances scolaires, il répond à trois enjeux essentiels :

- **lutter contre le décrochage scolaire** en conservant le lien avec l'école pendant la période cruciale des vacances scolaires et en proposant un programme de renforcement scolaire pour les élèves qui en ont besoin ;
- **permettre à des enfants qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances** de bénéficier d'actions éducatives, culturelles, sportives et de plein air ;
- **développer la sensibilité des jeunes aux enjeux contemporains du climat et de la biodiversité** grâce à des activités de découverte de la nature.

École ouverte buissonnière

École ouverte buissonnière permet aux élèves de **partir à la mer, à la montagne ou à la campagne** et ainsi de profiter de

la nature. Cette immersion favorise la sensibilisation au développement durable. Les séjours buissonniers sont soit organisés directement par l'établissement ou la collectivité, soit par un partenaire associatif ayant l'expérience des séjours avec hébergement.

Été du pro

Le dispositif Été du pro cible **les lycéens professionnels souhaitant découvrir une nouvelle filière professionnelle dans le cadre d'une réorientation ou d'une découverte des métiers**, tout en bénéficiant de sorties et d'activités plus ludiques leur permettant de profiter de leur été. Il permet également aux collégiens de découvrir les différents métiers auxquels prépare la voie professionnelle.

Mon patrimoine à vélo

Cette opération consiste à organiser **des excursions à vélo afin d'aller à la rencontre du patrimoine culturel ou naturel, matériel ou immatériel.** Elle se décline localement avec le soutien des clubs sportifs, mais également du secteur touristique et culturel et des collectivités territoriales.



Le dispositif École ouverte en chiffres

- Il est proposé dans près de **2 000 écoles et établissements scolaires**.
- **Plus de la moitié** de ces écoles et établissements sont situés en éducation prioritaire.
- Jusqu'à **120 000 élèves** concernés.

© UN DISPOSITIF OUVERT AUX RÉFUGIÉS UKRAINIENS

Le dispositif Vacances apprenantes a été ouvert aux enfants réfugiés ukrainiens, pour leur permettre d'associer éducation et loisirs pendant l'été 2022.

© LES STAGES DE RÉUSSITE

Les stages de réussite permettent aux **élèves volontaires de bénéficier d'un soutien scolaire gratuit pour consolider leurs apprentissages et combler d'éventuelles lacunes pendant les périodes de vacances**. De l'école au lycée, les élèves sont accueillis en effectif réduit par des professeurs, trois heures par jour pendant cinq jours. Il s'agit de favoriser un environnement de travail sécurisant et mobilisateur pour consolider les apprentissages et, à la fin des congés d'été, préparer la rentrée.

En 2021-2022, **8 020 écoles** ou établissements publics et privés ont organisé des stages mobilisant **15 576 professeurs** du premier et second degré au bénéfice de plus de **150 000 élèves**.

© LES COLOS APPRENANTES

Les Colos apprenantes sont ouvertes à tous. Au cours de l'été 2022, environ 4 000 séjours ont été labellisés et 101 000 places ont été ouvertes. Il s'agit de **proposer aux jeunes des loisirs et apprentissages autour de la culture, du sport, du développement durable, etc.**

Les jeunes des milieux ruraux et des quartiers prioritaires de la politique de la ville peuvent bénéficier d'une aide de l'État qui représente de 80 % à 100 % du coût du séjour.



Mon patrimoine à vélo dans l'académie de Lille

Située en zone rurale, **l'école Pasteur de Bailleul** propose aux élèves de CE2, CM1 et CM2 de découvrir à vélo le patrimoine de proximité. Ce projet associe activités physiques et sportives, éducation artistique et culturelle et éducation au développement durable. L'école met des vélos à disposition des élèves et leur donne l'opportunité d'obtenir l'attestation Savoir rouler à vélo. Les matinées sont consacrées aux apprentissages fondamentaux en français et en mathématiques, mais en rapport avec les sorties et visites de l'après-midi pour donner du sens aux apprentissages. La découverte du patrimoine local à vélo sur des itinéraires peu fréquentés est organisée autour des thématiques liées à l'environnement historique, culturel et ludique de la région.

Des Vacances apprenantes pour tous les élèves volontaires

OBJECTIFS

- 1** Renforcer ses compétences scolaires
- 2** S'amuser, se dépenser, se cultiver
- 3** Rencontrer de nouvelles personnes
- 4** S'engager dans des projets collectifs

L'ÉCOLE OUVERTE

- Du renforcement scolaire le matin, des activités l'après-midi proposés à l'été 2022

1 École ouverte buissonnière

- ✓ Du CP à la terminale
- ✓ Des séjours en zone rurale
- ✓ Une sensibilisation au développement durable

2 Mon patrimoine à vélo

- ✓ Du CP à la terminale
- ✓ Des excursions à la journée ou des séjours
- ✓ Une découverte de son patrimoine de proximité

3 Été du pro

- ✓ Pour les lycéens professionnels
- ✓ Dans son établissement d'origine ou dans un établissement avec des plateaux techniques adaptés
- ✓ La découverte de métiers ou d'une nouvelle filière professionnelle

1 500

écoles et établissements ouvrent leurs portes

120 000

élèves peuvent être accueillis

27,5 millions €

de dotation

LES COLOS APPRENANTES

- **C'est quoi ?**
Des colonies de vacances labellisées pour la qualité de leurs activités éducatives.
- **Qui organise ?**
Associations d'éducation populaire, collectivités territoriales, structures privées, comités d'entreprise.
- **Quelles activités ?**
Jeux, aventures, loisirs et apprentissages autour de la culture, du sport et du développement durable, etc.

- **Qui participe ?**

Jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, prioritairement issus des quartiers prioritaires de la ville ou en zones rurales.

4 000

séjours labellisés à l'été 2022

101 000

places ouvertes proposées

40 millions €

attribués en 2022, correspondant au départ de 80 000 enfants

LES STAGES DE RÉUSSITE

Pendant l'année scolaire 2021-2022 :

8 020

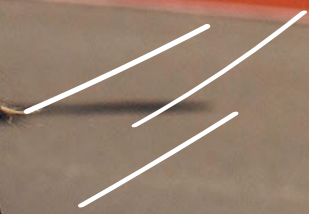
écoles publiques et privées ont organisé des stages

15 576

enseignants des 1^{er} et 2^d degrés ont été mobilisés







3. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR



3.1 Veiller à la santé des élèves

À RETENIR

- Les habitudes de vie prises durant l'enfance et l'adolescence, l'environnement et le climat scolaire ont un rôle clé à long terme sur l'état de santé. Et celui des élèves a un impact sensible sur leur réussite scolaire. Dans ce cadre, l'éducation nationale déploie la **démarche École promotrice de santé**.
- Si la prise en compte des besoins particuliers, le développement de l'activité physique et la lutte contre l'obésité restent des priorités, le **bien-être et la santé mentale**, y compris le développement des compétences psychosociales, l'usage raisonné des écrans et la promotion d'un sommeil suffisant et de qualité sont des préoccupations croissantes.

🕒 LA DÉMARCHE ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ (EPSa)

Une dynamique qui s'amplifie dans les académies

L'EPSa est **une approche globale (éducation, prévention, protection) et positive de la santé** mise en place dans la continuité des politiques de prévention précédemment engagées, notamment le parcours éducatif de santé. Elle vise à mieux coordonner les actions de promotion de la santé, améliorer les conditions environnementales de la scolarité et encourager les comportements favorables à la santé des élèves. Elle contribue au renforcement de l'aptitude des élèves à faire des choix sains, notamment par le développement de leurs compétences psychosociales. **Déployée depuis 2020**, cette démarche structure l'ambition du ministère en matière de santé scolaire pour cette nouvelle année.

Une démarche valorisant l'implication de l'ensemble des acteurs

La démarche EPSa repose sur la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative, notamment des élèves qui peuvent s'engager en devenant des **ambassadeurs santé**, favorisant ainsi la prévention. L'éducation nationale accueille également les premiers **établissements labellisés Édu Santé**,

valorisant l'engagement des équipes éducatives, la qualité et la structuration des projets en matière de promotion de la santé.

🕒 UN SUIVI RENFORCÉ DE LA SANTÉ DES ÉLÈVES

Un suivi sanitaire tout au long de la scolarité

Les personnels de santé de l'éducation nationale contribuent au suivi de la santé des élèves tout au long de leur scolarité : suivi de la visite médicale à 3-4 ans effectuée par la PMI, visites médicales et de dépistage obligatoires des 6^e et 12^e années, etc. Le cadre du suivi a été revu à la rentrée de septembre 2021 pour intégrer le **dépistage systématique des violences sexuelles intrafamiliales**. Chaque élève peut, à sa demande ou à celle de l'équipe éducative, bénéficier d'une consultation à tout moment pour répondre à ses besoins particuliers pour raison de santé. Les élèves pourront bénéficier, de la part des médecins de l'éducation nationale, de **prescriptions préventives** remboursées par les caisses primaires d'assurance maladie dès la rentrée scolaire, par exemple pour un bilan et un suivi orthophonique. Enfin, la fréquentation d'une école par les enfants nés à partir de 2018 est subordonnée à la mise à jour des **onze vaccins obligatoires**.

Un appui à la lutte contre le surpoids et l'obésité

L'éducation à l'alimentation et au goût est l'une des plus investies par l'École dans le champ de la promotion de la santé. Elle aborde le fait alimentaire dans toutes ses dimensions – nutritionnelle, sensorielle, environnementale et culturelle. En favorisant l'acquisition **d'habitudes de vie et de pratiques de consommation alimentaire saines**, elle contribue à la lutte contre le surpoids et l'obésité, deux des principales causes d'apparition de maladies non transmissibles (diabète, maladies cardiovasculaires, etc.). Les élèves qui en ont besoin pourront, dès fin 2022, bénéficier de la **prise en charge des soins appropriés prescrits** par les médecins de l'éducation nationale, en lien avec la Caisse nationale d'assurance maladie.



Une mobilisation continue des professionnels de santé pendant la crise

Les infirmiers et médecins de l'éducation nationale ont été particulièrement mobilisés depuis 2020 pour **accompagner la gestion de la crise et les mesures sanitaires**. Ils sont également intervenus pour expliquer et aider les élèves à comprendre les enjeux de la vaccination.

Une expérimentation sur l'éducation au système de santé

Favoriser l'appropriation du fonctionnement du système de santé et lutter contre le non-recours des jeunes adultes aux soins constituent un enjeu de santé publique. Un **module d'éducation au système de santé** a été expérimenté auprès de lycéens, avec la Caisse nationale d'assurance maladie et l'École nationale supérieure de Sécurité sociale, pour rendre les jeunes plus autonomes dans leurs démarches.



Prendre en charge et orienter les élèves en situation de détresse

La surveillance épidémiologique et les principales études nationales ont mis en évidence une dégradation de la santé mentale de la population française et des plus jeunes, en particulier depuis le début de la crise sanitaire. En dépit d'un retour progressif à la situation précédant la crise, l'institution scolaire reste mobilisée et s'appuie sur des **outils d'aide au repérage des symptômes de stress ou de détresse psychologique** chez les élèves.

Travailler sur les vulnérabilités : addictions, écrans, sommeil

La prévention des conduites addictives, l'usage raisonné des écrans et la promotion d'un sommeil suffisant et de qualité constituent des facteurs déterminants du bon développement, de la santé et du bien-être des enfants et des adolescents. L'éducation nationale mène des actions dans ces trois champs. Ainsi, en 20 ans, des **actions de prévention à destination des jeunes fumeurs** ont contribué à diviser de moitié la consommation quotidienne de tabac des moins de 16 ans. Afin de lutter contre la surexposition des jeunes aux écrans, l'éducation nationale s'appuie sur le développement des compétences numériques des élèves et sur des **actions de sensibilisation à un usage raisonné des écrans**. Elle promeut également **l'importance du sommeil** : aujourd'hui, 30 % des enfants et 70 % des adolescents manqueraient de sommeil, ce qui nuirait à leur bien-être et à leur réussite scolaire.

© LA PROMOTION DU BIEN-ÊTRE ET DE LA SANTÉ MENTALE

Créer un environnement favorable et à l'écoute

La **santé mentale** et la **promotion du bien-être** sont une composante essentielle de la santé et de la réussite des élèves. Elles constituent à ce titre un axe majeur de la démarche EPSa. Les enjeux pour l'institution scolaire sont de proposer un cadre de vie favorisant la construction individuelle et collective, et de lutter contre la stigmatisation et toute autre forme de discrimination ou de violence. La santé mentale sera ainsi **au cœur de la formation des cadres académiques** investis sur les sujets de santé en 2022-2023.

Créer une communauté protectrice avec

pHARe

⊙ QU'EST-CE QUE pHARe ?

Le premier programme français de prévention du harcèlement entre élèves.

⊙ POUR QUI ?

Pour tous les élèves du CP à la 3^e.

⊙ EN QUOI CONSISTE pHARe ?

- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels.
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.

⊙ OÙ ET QUAND ?

Dans 100 % des écoles élémentaires et des collèges publics à la rentrée 2022.

⊙ COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves.
- Associer parents et partenaires.
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- Mettre à disposition des professionnels une plateforme numérique dédiée.
- Suivre l'impact de ces actions.



À QUOI S'ENGAGE L'ÉCOLE OU LE COLLÈGE pHARe ?

Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés.
- Formaliser un protocole de traitement des situations de harcèlement.
- Former une équipe d'élèves ambassadeurs dans chaque collège.
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles.
- Participer aux temps forts : prix Non au harcèlement (NAH), journée NAH, Safer Internet Day.
- Organiser 10 heures annuelles d'apprentissage dès le CP.



3.2 Lutter contre le harcèlement à l'école

À RETENIR

- Expérimenté entre 2019 et 2021 dans six académies, le **programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe)** a été étendu à toute la France en septembre 2021.
- À la rentrée 2022, le programme sera déployé dans **100 % des écoles élémentaires et des collèges publics de France.**
- **380 référents académiques et départementaux** sont chargés de suivre les situations de harcèlement qui leur sont signalées, en lien avec les familles et les établissements.
- **Des élèves ambassadeurs** sont présents dans chaque établissement pour prévenir le harcèlement.

© pHARe : UNE ÉTAPE DÉCISIVE DANS LA PRÉVENTION DU HARCELEMENT

Un programme global de prévention du harcèlement

Le programme pHARe combine **plusieurs dispositifs et outils concrets** pour prévenir le harcèlement et pour intervenir le cas échéant, et prévoit **plusieurs actions à mettre en place tout au long de l'année scolaire** :

- constitution et formation d'équipes ressources chargées de rédiger et de mettre en œuvre un protocole de prise en charge des situations de harcèlement ;
- participation à trois temps forts dans l'année qui sont autant d'occasions de sensibiliser les élèves au phénomène du harcèlement et à ses conséquences ;
- programmation pour tous les élèves du CP à la 3^e de 10 heures annuelles d'apprentissage consacrées à la prévention du harcèlement et au développement des compétences psychosociales ;
- organisation d'ateliers de sensibilisation à l'attention des familles et des personnels ;
- formation d'une équipe d'élèves ambassadeurs contre le harcèlement dans chaque collège.

250 superviseurs ont été désignés au

niveau académique pour accompagner les écoles et les établissements dans la mise en œuvre de pHARe et organiser huit journées de formation des équipes ressources (échelonnées sur deux ans).

Rentrée 2022 : une nouvelle étape dans la lutte contre le harcèlement

Lancé en 2019 dans le cadre d'un plan de mesures innovantes visant à mieux prévenir le harcèlement à l'école, le programme pHARe sera déployé à la rentrée 2022 dans la **totalité des écoles élémentaires et des collèges publics.** Tous les établissements accéderont à la plateforme numérique qui les guidera dans les actions à entreprendre au cours de l'année scolaire.

Les temps forts de l'année s'articuleront autour de :

- la **journée nationale Non au harcèlement** qui aura lieu jeudi 10 novembre 2022 ;
- le **prix Non au harcèlement** qui s'échelonnera de décembre à mai ;
- le **Safer Internet Day** qui célébrera sa 20^e édition à compter du mardi 7 février 2023.

Les lycéens participent également activement aux actions de prévention, en particulier au prix Non au harcèlement et au dispositif de **lycéens ambassadeurs**, qui consiste à former une équipe d'élèves volontaires à la problématique du

harcèlement en milieu scolaire (repérage du phénomène, rôle des témoins, circuits de signalement, etc.). En 2021-2022, plus de 20 000 ambassadeurs ont ainsi été formés : ils devraient être plus de 40 000 cette année.



L'édition 2022 du prix Non au harcèlement

Le prix Non au harcèlement a connu pour sa 9^e édition une hausse de participation sans précédent : **1 854 projets** ont été déposés partout en France (y compris outre-mer) et **plus de 70 000 élèves** ont été impliqués dans le concours. Nouveauté 2022, un **prix spécial harcèlement sexiste et sexuel** a été décerné à un collège niçois pour la réalisation d'une affiche « Pourquoi partager quand tu peux supprimer ? » La 10^e édition devrait bénéficier du même élan grâce à l'entrée dans le programme pHARE de tous les élèves du CP à la 3^e.

© UNE PLUS GRANDE SYNERGIE POUR MIEUX PRENDRE EN CHARGE LES SITUATIONS

Le programme pHARE doit permettre de détecter les situations d'intimidation et de harcèlement le plus précocement possible. En parallèle, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse renforce ses canaux de signalement.

- Opéré par l'association École des parents et des éducateurs d'Île-de-France, le **numéro d'appel 30 20** est destiné au signalement des situations de harcèlement à l'école. Lorsqu'aucun écoutant n'est disponible, l'appel bascule directement sur la ligne téléphonique spécialisée de l'académie de l'appelant.
- Opéré par l'association e-Enfance, le **30 18** est dédié aux violences numériques. Depuis avril 2022, les appels concernant des situations de cyberharcèlement ciblant des élèves sont transmis à l'éducation nationale, au même titre que les signalements effectués auprès du 30 20. Ce sont alors les référents harcèlement qui prennent en charge les situations.

Enfin, le ministère agit avec d'autres acteurs tels que le **Défenseur des droits** et l'association **France Victimes** pour améliorer la prise en charge des situations de harcèlement qui ne seraient pas signalées au 3020 ni au 3018. Il a également intégré le groupement d'intérêt public **Action contre la cybermalveillance** (GIP Acyma) pour prévenir les situations de violences en ligne.

Ces numéros d'appel sont largement diffusés auprès des élèves et de leur famille par voie d'affichage et, pour les plus jeunes, par inscription dans le cahier de correspondance. Au-delà de la connaissance de ces dispositifs, l'enjeu est de faciliter leur usage effectif par les élèves.

© DE NOUVEAUX OUTILS CONTRE LE CYBERHARCÈLEMENT

Une réponse opérationnelle pour lutter contre le cyberharcèlement

Face à l'augmentation constante du cyberharcèlement, une **cellule de lutte** a été créée au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Elle a pour missions de :

- développer des partenariats avec les géants du Web et les autres partenaires ;
- assurer une veille sur les différents réseaux sociaux afin de détecter d'éventuels phénomènes de harcèlement en ligne et d'en limiter la portée ;
- accompagner les académies dans la résolution de ce type de situations en mettant en place des outils d'aide à la gestion de crise (vademecum, formations, etc.).

Un cadre législatif renforcé

Afin de lutter plus efficacement contre le cyberharcèlement sur les réseaux sociaux, la **loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire** prévoit la saisie et la confiscation des téléphones portables et ordinateurs qui ont été utilisés pour harceler un élève.

Ces dispositions viennent renforcer les dispositifs existants, en particulier la loi du 7 octobre 2016 qui crée le délit de « vengeance pornographique » (diffusion sans consentement de paroles ou d'images présentant un caractère sexuel prises dans un lieu public ou privé). Les peines prévues sont de deux ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende.

Au niveau de l'Europe, le **règlement DSA sur les services numériques** (pour Digital

Services Act) a été voté le 5 juillet 2022 par le Parlement européen. Il introduit de nouvelles obligations visant à contraindre les plateformes numériques à améliorer leur modération (retrait des propos haineux, racistes ou discriminatoires,

images pédopornographiques, etc.). Ce règlement doit désormais être formellement adopté par le Conseil de l'Union européenne en septembre 2022, avant d'entrer en application à partir de 2023.

Une loi visant à combattre le harcèlement scolaire

La loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire stipule que « **les établissements d'enseignement scolaire et supérieur publics et privés ainsi que le réseau des œuvres universitaires prennent les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire et universitaire** ». Elle prévoit notamment :

- la création d'un délit spécifique de harcèlement scolaire ;
- des peines pouvant aller jusqu'à dix ans de prison et 150 000 euros d'amende en cas de suicide ou de tentative de suicide de la victime harcelée ;
- la possibilité pour le juge de prononcer également un stage de sensibilisation aux risques liés au harcèlement scolaire ;
- une formation continue relative à la prévention, à la détection et à la prise en charge du harcèlement scolaire et universitaire à destination des personnels de l'éducation nationale ;
- la mention dans le projet d'école ou le projet d'établissement des lignes directrices de la prévention, détection et traitement des faits de harcèlement.



Lutter contre le cyberharcèlement à l'école

26 novembre

2013

Circulaire relative à la prévention et au traitement de la cyberviolence entre élèves.

7 octobre

2016

Promulgation de la loi instaurant la notion du cyberharcèlement et le délit de « vengeance pornographique » (diffusion sans consentement de paroles ou d'images présentant un caractère sexuel prises dans un lieu public ou privé).
Peines prévues : 2 ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende.

3 août

2018

Interdiction de l'utilisation d'un téléphone mobile par un élève, excepté pour des usages pédagogiques ou dans des lieux où le règlement intérieur l'autorise expressément.

2023

Législation sur les services numériques (DSA) pour fixer un ensemble de règles visant à responsabiliser les plateformes numériques et à lutter contre la diffusion de contenus illicites ou préjudiciables ou de produits illégaux (attaques racistes, images pédopornographiques, désinformation, vente de drogues ou de contrefaçons, etc.).



CRÉATION D'UNE CELLULE CYBER

au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

5 MISSIONS

- Répondre aux questions liées au cyberharcèlement et aux cyberviolences.
- Développer des liens avec les géants du Web et les autres partenaires.
- Mener une veille sur les différents réseaux sociaux afin de détecter et prévenir tout mouvement entraînant du harcèlement.
- Accompagner les académies sur la problématique du cyberharcèlement en mettant en place des outils d'aide à la gestion de crise et de lutte contre le cyberharcèlement (vademecum, formations, etc.).
- Communiquer toutes les informations utiles aux référents académiques harcèlement.

3018

Un numéro national gratuit pour les victimes de violences numériques

Joignable du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (appel gratuit).

Les élèves peuvent aussi télécharger l'application 3018 pour conserver et transmettre les captures d'écran témoignant du cyberharcèlement dont ils sont la cible.

Le 3018 est opéré par l'association e-Enfance.



© Stéphanie Lacombe - MENJ

3.3 Encourager l'activité physique

À RETENIR

- La pratique du sport en milieu scolaire contribue à faire grandir et s'épanouir les élèves. Elle favorise leur bonne santé, leur bien-être et leur réussite, et nourrit leur engagement citoyen par les valeurs qu'elle porte.
- En 2022-2023, des dispositifs ambitieux permettront de renforcer la pratique sportive à l'école et au collège.

🕒 30 MINUTES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUOTIDIENNE DANS TOUTES LES ÉCOLES

Une mesure généralisée à la rentrée
Pratiquer une activité physique quotidienne contribue au bien-être et à la santé, conditions fondamentales pour bien apprendre. L'éducation nationale s'engage ainsi, en collaboration avec Paris 2024 et le mouvement sportif, à ce que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école primaire. Celle-ci est complémentaire des trois heures d'éducation physique et sportive (EPS), discipline d'enseignement obligatoire. Inscrite dans la stratégie nationale sport-santé, cette mesure réaffirme le rôle de l'École dans la promotion de la santé par l'activité physique.

Une pratique adaptée à chaque école
Ces 30 minutes d'activité physique quotidienne sont **variées et adaptées au contexte de chaque école** : fractionnées ou combinées sur les différents temps scolaires, en lien avec les temps d'enseignement, etc. Les temps de récréation peuvent être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et pour lutter contre la sédentarité par des pratiques ludiques. **Cette mesure peut être déployée en partenariat avec les collectivités locales**, dans le cadre d'un rapprochement avec le mouvement sportif scolaire et les clubs sportifs affiliés à des fédérations

agréées signataires d'une convention. Les partenaires travaillent à la co-construction de contenus pédagogiques adaptés. Ils accompagnent également les équipes pédagogiques dans leur mise en place de ces contenus avec du matériel et/ou une offre de formation (dans le temps scolaire ou hors temps scolaire) et mobilisent leurs réseaux de clubs.

Expérimentation de deux heures de sport en plus chaque semaine au collège

L'objectif est de faciliter l'accès des élèves volontaires à l'activité sportive dans le temps périscolaire, par une organisation des horaires adaptée et des relations renforcées avec les clubs sportifs.

En 2022-2023, cette ambition donne lieu à **une expérimentation qui s'amorcera au retour des vacances d'octobre sur l'ensemble du territoire**, à raison d'un département par académie sur la base du volontariat. La mise en place de l'expérimentation se veut souple, adaptée à l'environnement de l'établissement et en lien avec le projet d'établissement au sein duquel le projet d'éducation physique et sportive est essentiel (voir fiche 1.5).

© UNE FEUILLE DE ROUTE AMBITIEUSE POUR LE SPORT- ÉDUCATION

Dans le contexte des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, l'éducation nationale porte une grande ambition pour le développement de la pratique sportive chez les jeunes. **Huit priorités ont été définies et constituent autant d'axes structurants pour l'année à venir.**

- L'acquisition de savoirs essentiels : dans le premier degré, les dispositifs **Savoir nager** et **Savoir rouler à vélo** impliquent la continuité de l'engagement fort et conjoint des acteurs de l'école et du sport aux niveaux académique, départemental et local, en s'appuyant sur les collectivités territoriales et en partenariat avec le secteur associatif.
- **L'augmentation du temps d'activité physique** des jeunes : les sections sportives scolaires et les sections

d'excellence sportive contribuent à inscrire l'activité physique quotidienne dans la vie des élèves dans et hors temps scolaires, en renforçant les passerelles entre l'École et son environnement. Ces deux dispositifs permettent de tisser des liens étroits avec le monde sportif pour faciliter la réussite scolaire de l'élève sportif.

- L'extension de l'enseignement de spécialité **éducation physique, pratiques et culture sportives au lycée général.**
- Le renforcement de la **filière professionnelle sport** au sein de la voie professionnelle.
- Le **développement de l'EPS et de la pratique sportive** pour les jeunes en situation de handicap.
- Le soutien des **alliances éducatives** dans les territoires prioritaires.
- L'aménagement de la scolarité des **sportifs de haut niveau.**
- L'attention particulière portée à **l'accessibilité des équipements sportifs.**





4. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



4.1 Mieux reconnaître les métiers du ministère

À RETENIR

- De nombreuses mesures d'amélioration des conditions de travail et de rémunération s'appliquent en 2022 à tous les personnels de l'éducation nationale ou, plus spécifiquement, selon les corps et missions de ceux-ci.
- Elles seront prolongées, à partir des concertations qui vont s'engager à l'automne, par **plusieurs chantiers de revalorisation des métiers de l'éducation**, au premier rang desquels celui du métier d'enseignant.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a poursuivi en 2022 la dynamique engagée par les travaux conduits avec les partenaires sociaux au cours des années 2020 et 2021, destinés à améliorer les conditions de rémunération et d'emploi de ses personnels et à renforcer l'attractivité de ses métiers. **Plusieurs mesures concrètes en sont issues et sont entrées en vigueur au cours de cette année 2022.**

🕒 LES MESURES EN FAVEUR DE TOUS LES PERSONNELS

De manière générale, **les déroulés de carrière sont améliorés pour l'ensemble des personnels.**

L'année 2022 voit se poursuivre les mesures fluidifiant les progressions des parcours de carrière :

- maintien du taux de promotion à la hors classe des professeurs ;
- élargissement en 2022 des conditions d'accès à la classe exceptionnelle pour les enseignants et assimilés ;
- revalorisation significative des taux de promotion des corps de catégorie B et C.

De même, le ministère a mis en place en 2022 la participation de l'employeur aux **frais de mutuelle santé** pour tous les agents éligibles (15 €/mois à compter du 1^{er} janvier 2022, soit 180 €/an). Enfin, comme l'ensemble des fonctionnaires, les personnels de l'éducation nationale

bénéficient depuis le 1^{er} juillet 2022 de la **revalorisation du point d'indice** de la fonction publique.

🕒 LES MESURES EN FAVEUR DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION

Améliorer l'entrée dans le métier

L'objectif d'amélioration des débuts de carrière a été conforté par la **revalorisation, au 1^{er} février 2022, de la prime d'attractivité** versée depuis mai 2021, qui permet d'offrir une rémunération accrue aux jeunes professeurs et de faciliter le déroulement des débuts et milieux de carrière. Les montants

La rémunération des professeurs en tout début de carrière

La rémunération **nette mensuelle** des professeurs en tout début de carrière est passée de :

- 1 700 € en 2020
- à près de 1 869 € au 1^{er} février 2022, en prenant en compte prime d'attractivité et prime d'équipement informatique
- et sera désormais de **1 926 €** avec l'augmentation du point d'indice intervenue en juillet.



annuels de cette prime d'attractivité ont été revalorisés et le nombre de ses bénéficiaires s'est accru : elle est ainsi versée en 2022 à 58 % des personnels enseignants et d'éducation.

Par ailleurs, la **prime d'équipement informatique** créée en 2021 (176 € bruts/an) a bénéficié à 900 000 agents en 2022.

Mieux reconnaître les missions spécifiques

Les personnels enseignants exerçant certaines fonctions particulières ont bénéficié d'une **revalorisation de leurs indemnités de fonctions en 2022** : ceci concerne les conseillers pédagogiques, les conseillers en formation continue, les directeurs d'école, les enseignants en milieu pénitentiaire, les tuteurs et les psychologues de l'éducation nationale exerçant dans la spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle.

Le **soutien aux personnels stagiaires** a été renforcé grâce à une nouvelle indemnité créée à compter de la rentrée scolaire 2022, fixée à 1 200 € pour les stagiaires exerçant à temps complet devant élèves.

⊙ UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ACCORDÉE AUX AESH ET AUX AED

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) **ont bénéficié de la création d'une grille indiciaire** en septembre 2021, leur donnant une meilleure lisibilité et une amélioration de leur parcours professionnel. La rémunération correspondant à leur entrée en fonction (« bas de grille ») a été revalorisée.

Les assistants d'éducation (AED) **pourront bénéficier à compter du 1^{er} septembre 2022 d'un contrat à durée indéterminée** après six ans d'exercice de leurs fonctions dans les conditions prévues par décret, ainsi que d'un indice de rémunération rehaussé de 10 points lors de leur passage en CDI. En outre, les AED peuvent depuis le 1^{er} janvier 2022 effectuer des heures supplémentaires.

⊙ LA REVALORISATION DES FONCTIONS D'ENCADREMENT

Les personnels d'encadrement que constituent **les inspecteurs territoriaux** (inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs de l'éducation nationale) **et les chefs d'établissement** ont connu une

amélioration de leur rémunération par des mesures indemnitaires ou indiciaires.

Ainsi, l'adhésion au 1^{er} janvier 2022 des corps d'inspection au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel a permis une revalorisation de leur régime indemnitaire. Le rapprochement des grilles indiciaires des deux corps d'inspection culminant désormais tous deux à la Hors échelle B Bis a permis, en outre, d'améliorer sensiblement le déroulement de leur carrière.

De même, les personnels de direction bénéficient depuis janvier 2021, et selon un calendrier pluriannuel, de la revalorisation de leur régime indemnitaire.

L'indemnité de responsabilités et de résultats

Les personnels de direction bénéficient depuis janvier 2021 d'une indemnité de responsabilités et de résultats qui comporte deux parts :

- **une part « fonction »** liée à la catégorie d'établissement et au poste (chef d'établissement ou adjoint) ;
- **une part « résultats »** articulée avec le nouveau processus d'évaluation de ces cadres.

⊙ LA MEILLEURE RECONNAISSANCE DES FONCTIONS ADMINISTRATIVES, DE VIE ET DE SANTÉ SCOLAIRE

Un **plan pluriannuel de requalification de la filière administrative**, travaillant principalement dans les services académiques et en établissements scolaires, a été engagé et va se poursuivre, avec pour objectif de mieux reconnaître les missions exercées par les personnels administratifs du ministère. Ceux-ci ont également bénéficié de certaines revalorisations indiciaires et indemnitaires. Après les médecins scolaires, les assistants sociaux et les conseillers techniques en 2021, **les personnels infirmiers** ont connu en 2022 une revalorisation salariale, instaurée par le décret du 23 décembre 2021, à partir de la grille de rémunération découlant du Ségur de la santé.



4.2 Améliorer les conditions d'exercice et les parcours des personnels

À RETENIR

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met en place de nouvelles mesures pour :

- attirer de nouveaux talents au sein de l'éducation nationale ;
- mieux répondre aux aspirations de ses personnels en favorisant leur mobilité et en valorisant leurs compétences ;
- améliorer les conditions d'exercice des métiers via ses politiques de logement et de déplacements.

🕒 ATTIRER LES TALENTS ET DIVERSIFIER LES PROFILS DE RECRUTEMENT

Le ministère souhaite attirer à lui tous les talents qui sont intéressés par ses métiers, porteurs de sens et de valeurs. L'objectif recherché est de diversifier les profils, permettant à la fois de recruter des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, mais aussi **d'offrir des secondes carrières attractives pour les personnes qui souhaitent rejoindre l'éducation nationale.**

Un chantier a ainsi été engagé en vue d'améliorer les règles de reprise des services lors de la nomination (règles dites de classement) pour les personnes ayant exercé auparavant une activité professionnelle dans le secteur privé. **Une extension de la reprise des services réalisés dans le secteur privé à hauteur des deux tiers de leur durée** est ainsi intervenue en 2022 en faveur des lauréats des troisièmes concours enseignants, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale. **Le chantier relatif à l'amélioration des règles de classement sera poursuivi pour concerner également les lauréats des concours externes et internes.**

🕒 FAVORISER LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Des parcours diversifiés et des compétences reconnues

Plusieurs mesures ont été prises afin de diversifier les parcours professionnels des personnels déjà en fonction au sein du ministère.

Ainsi, deux décrets publiés le 20 juin 2022 ont élargi les **possibilités de mobilité des professeurs des écoles et des professeurs de lycée professionnel**, leur permettant :

- pour les professeurs des écoles, d'exercer leurs fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- pour les professeurs de lycée professionnel, d'exercer en collège, lycée général et technologique et dans des établissements d'enseignement supérieur.

Les mobilités internes sont facilitées et mieux accompagnées.

Les mobilités géographiques prennent également davantage en compte les parcours et compétences des enseignants par le **développement des postes à profil**, tant au niveau national que dans les académies.

En 2022, pour la deuxième année, **un mouvement annuel des personnels techniques et pédagogiques** a été organisé en complément des mutations intervenant le reste de l'année. La révision

des lignes directrices de gestion a permis une amélioration de cette mobilité en concertation avec les représentants des personnels.



Un exemple de mobilité interne : le dispositif Passerelle

Ce dispositif a été mis en place en direction des professeurs et assimilés qui souhaitent diversifier leur parcours professionnel **en intégrant le corps des attachés. 110 personnels enseignants, d'éducation et psychologues** seront ainsi accueillis en septembre 2022 dans le corps des attachés et bénéficieront durant dix semaines d'une formation délivrée par les instituts régionaux d'administration (IRA).

Ce dispositif est exemplaire pour l'accompagnement d'une deuxième carrière au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

L'expérimentation de recrutements sur postes à profil (PoP)

Une expérimentation de recrutements sur postes à profil (PoP), à partir d'un vivier national, **a été lancée cette année dans le premier degré** en complément des dispositifs déjà existants, afin de mieux repérer et valoriser les compétences spécifiques répondant à des besoins particuliers. Elle a concerné 244 postes et s'est appuyée sur la publication de fiches de poste sur lesquelles les enseignants motivés ont pu se porter candidats. Les postes proposés correspondaient à des postes requérant des compétences spécifiques en lien avec le projet d'école, des postes à publics aux besoins spécifiques, ou encore des postes géographiquement isolés.

70 % des 244 postes proposés ont été pourvus (soit 168) par des enseignants ayant des compétences spécifiques qui, sans ce dispositif, n'auraient pas été mises en valeur par l'institution.

L'expérimentation menée en 2022 a porté également sur **un accroissement du nombre de postes à profil proposés dans le second degré**, notamment pour des postes dans des secteurs géographiques isolés que les académies ont des difficultés à pourvoir ou relevant d'enseignements particuliers. L'expérimentation est poursuivie en 2023.

RENFORCER LA POLITIQUE DU LOGEMENT EN FAVEUR DES PERSONNELS

Depuis 2017, le ministère a délégué des crédits aux académies de Créteil, Versailles, Amiens et Lille ayant permis la réservation de 460 logements sociaux et intermédiaires pour les personnels du ministère.

Les actions en faveur du logement ont été renforcées ces dernières années.

L'abondement des crédits en loi de finances 2022 a permis de développer la politique ministérielle du logement et d'aboutir à la proposition, pour les années à venir, de

400 logements supplémentaires aux personnels.

En outre, la négociation de partenariats nationaux avec des bailleurs présents sur l'ensemble du territoire et la conclusion de conventions académiques vont permettre de mettre à disposition des personnels **200 logements sociaux**. Enfin, **200 logements temporaires** vont pouvoir être offerts aux personnels stagiaires dans les académies qui en accueillent le plus grand nombre, afin de faciliter leur installation dans le cadre de la **rentrée scolaire 2022**.

Préau : pour améliorer la vie quotidienne de tous les personnels

L'association nationale Préau a été créée en 2021 pour améliorer la vie quotidienne de tous les personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, actifs et retraités. Les personnels des deux ministères peuvent adhérer gratuitement à Préau et ainsi bénéficier avec leurs proches (conjointes et enfants), à des tarifs préférentiels, de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives et touristiques et d'avantages commerciaux.

© AMÉLIORER LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Une mesure interministérielle de **revalorisation de 10 % des indemnités kilométriques** des agents publics est effective depuis le 1^{er} janvier 2022.

Cette mesure a été complétée de manière à couvrir les agents non bénéficiaires de ce dispositif. Les personnels enseignants et d'éducation stagiaires et les personnels

remplaçants qui connaissent de fortes mobilités ont ainsi vu **leurs indemnités revalorisées au 1^{er} janvier 2022**.

De même, à compter du 1^{er} septembre 2022, **les contractuels alternants**, dans le cadre d'une formation en master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef), toucheront une indemnité de **700 € bruts annuels** afin de compenser les frais de déplacement entre leur lieu de formation et l'école ou l'établissement d'enseignement dans lequel ils exercent.

4.3 Mieux former tous les personnels de l'éducation

À RETENIR

La formation continue des personnels de l'éducation nationale et de la jeunesse est une priorité.

— **30 nouvelles écoles académiques de la formation continue (EAFC)** chargées d'organiser la formation de tous les personnels.

— **30 programmes de formation** inscrits au plus près des besoins des personnels afin de :

- permettre le développement professionnel et personnel tout au long de la carrière ;
- offrir à chaque personnel une formation de proximité et un accompagnement personnalisé.

🕒 INCARNER UNE FORMATION À L'ÉCOUTE DES BESOINS ET PROCHE DES PERSONNELS

Auparavant, la formation souffrait d'un cloisonnement entre les différentes offres et d'une difficulté d'accès qui ne permettait pas aux personnels d'en bénéficier à la hauteur de leurs besoins. Dans le prolongement de la transformation profonde de la gestion des ressources humaines de proximité mise en place depuis 2018 dans chacune des académies, **les écoles académiques de la formation continue sont chargées de piloter et d'animer la politique de formation académique**, sous la responsabilité d'un directeur placé sous l'autorité directe du recteur.



24 écoles académiques de formation continue ont été ouvertes en 2022.

🕒 PROPOSER DES MODULES DE FORMATION ADAPTÉS AUX BESOINS DE CHACUN

Il s'agit de construire, pour une catégorie de personnels ou en inter-catégoriel, une offre de formation :

- **adaptée aux besoins professionnels** de chacun des personnels de l'éducation nationale ;
- **de proximité** grâce à un déploiement sur tout le territoire ;
- **activable** à tout moment de l'année ;
- **qualifiante** afin de valoriser les nouvelles compétences acquises.

Les écoles académiques de la formation continue sont également accessibles à distance via le site de chaque académie, dans un souci de lisibilité de l'offre, de communication et de qualité des services auprès des usagers.

🕒 COORDONNER LES PARTENAIRES

Le développement de nouveaux partenariats permet de **diversifier le vivier des formateurs** :

- le rapprochement avec **l'Institut national supérieur du professorat et de**

l'éducation (Inspé) permet de construire un continuum de formation cohérent entre la formation initiale et la formation continue ;

- la participation de **Réseau Canopé** au conseil d'école assure quant à elle l'articulation et la cohérence des offres de formation.

◎ PROFESSIONNALISER LES ACTEURS DE LA FORMATION

Les EAFC permettent de **renforcer la formation des formateurs** :

- grâce au parcours de formation pluriannuel dédié aux ingénieurs de formation, qui sera poursuivi cette année ;
- par un rapprochement entre formation et innovation et un lien renforcé avec la recherche.

◎ ÉVALUER L'ACTION MENÉE

Afin de garantir une amélioration constante et de répondre aux besoins des personnels, **une démarche qualité** est intégrée aux projets des écoles académiques de la formation continue. Elle concerne tout autant la mise en œuvre de l'école, l'accompagnement à la transformation que le déploiement du programme de formation. Il s'agit d'une démarche intégrative, depuis le recueil des besoins jusqu'à l'évaluation des formations.

◎ LE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA FORMATION CONTINUE 2022-2025

Le schéma directeur de la formation continue 2022-2025 des personnels de l'éducation nationale poursuit trois objectifs :

- la **formation et l'accompagnement** des personnels ;
- la **proximité de la formation** ;
- la **personnalisation** des parcours.

Il est mis en œuvre par les écoles académiques de la formation continue et évalué selon des critères communs aux niveaux national et académique.

Il s'articule autour de six axes, déclinés en priorités et thématiques de formation.

6 objectifs pour la formation continue

1. Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République et les principes généraux de l'éducation.
2. Accompagner et former les équipes pédagogiques et éducatives afin de perfectionner les pratiques professionnelles et de favoriser la réussite scolaire de tous.
3. Piloter la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de la jeunesse, de l'engagement et des sports.
4. Accompagner le développement professionnel de l'ensemble des agents et des collectifs de travail par la transformation des politiques RH et de formation.
5. Accompagner les encadrants dans l'exercice de leurs responsabilités.
6. Consolider les connaissances, les compétences et les usages du numérique.



Transformer la formation continue des personnels avec l'école académique de la formation continue

La création des écoles académiques de la formation continue (EAFC) est une concrétisation de l'engagement #12 du Grenelle de l'éducation, « Faciliter l'accès à une formation continue davantage diplômante »

DES PARCOURS DE FORMATION ADAPTÉS AUX BESOINS DE CHACUN

- ✓ **Personnalisés** pour répondre aux besoins spécifiques (individuels ou collectifs) et permettre à chacun de participer à la construction de son parcours de formation
- ✓ **De proximité** grâce à un déploiement sur tout le territoire, au plus près de l'environnement de travail des personnels
- ✓ **Activables** à tout moment dans l'année et tout au long de sa carrière
- ✓ **Transversaux** pour créer une culture professionnelle commune
- ✓ **Qualifiants** pour faire reconnaître et valoriser les nouvelles compétences, en lien avec les universités, les Inspé, les instituts de formation continue, etc.

DES FORMATIONS POUR TOUS LES PERSONNELS

- ✓ **Professeurs** (1^{er} et 2^d degrés, néo-titulaires, contractuels) et autres personnels d'éducation (CPE, AED, AESH, etc.)
- ✓ **Personnels d'encadrement**
- ✓ **Personnels administratifs, techniques, social et de santé**
- ✓ **Personnels de la jeunesse et des sports**
- ✓ **Des formations collectives** peuvent être organisées à un niveau plus large que l'établissement (au niveau des bassins notamment) afin de créer une dynamique de réseau



DES MODALITÉS DE FORMATION DIVERSIFIÉES

- ✓ **Une offre de formation en ligne** : parcours en autoformation ou webinaires
- ✓ **Des parcours hybrides de formation** articulant présentiel et distanciel
- ✓ **Des formations collectives en proximité ou en regroupements académiques** : constellations, analyse de pratiques, *lessons studies*, etc.

LE CALENDRIER



Janvier à juin 2022

Ouverture des EAFC et déploiement progressif des premiers parcours de formation



Septembre 2022

Ouverture de nouvelles EAFC et structuration des parcours académiques de formation selon les nouvelles modalités



4.4 Progresser pour l'égalité et la diversité

À RETENIR

- **Juin 2022** : obtention par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, des labels **Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** et **Diversité**, délivrés par l'Afnor pour une durée de quatre ans.
- Ces labels soulignent **l'engagement des trois ministères en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et contre toutes les formes de discrimination.**
- Un plan d'action en cinq grands axes a été mis en place pour faire évoluer les comportements et la gestion des ressources humaines.

🕒 UN ENGAGEMENT RECONNU EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ET DE LA DIVERSITÉ

En juin 2022, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a obtenu, conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, les **labels Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et Diversité**. Ces deux labels sont délivrés par l'Afnor sur proposition de commissions spécialisées, composées de représentants de l'État, d'employeurs et de salariés. Ils sont attribués tous les 4 ans et font l'objet d'audit tous les 2 ans (audit de suivi et de renouvellement) dans une logique d'amélioration continue. Cette labellisation marque la **reconnaissance de l'engagement des trois ministères** en faveur des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes et de la prévention de l'ensemble des discriminations. Elle témoigne également de la **qualité des actions** mises en œuvre en faveur des personnels.

🕒 UN PLAN D'ACTION CONCERTÉ

L'engagement du ministère en faveur de l'égalité et de la diversité est notamment formalisé dans le Plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, commun aux trois ministères et couvrant la période 2021-2023. Ce plan d'action a fait l'objet d'une **très large concertation avec les organisations syndicales**. Il a été adopté en décembre 2020.

Cinq grands axes

Cinq axes ont été définis pour **faire évoluer les comportements et la gestion des ressources humaines** :

- renforcer la gouvernance des politiques d'égalité ;
- permettre un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ;
- prévenir et traiter les écarts de rémunération et de déroulement de carrière ;
- mieux accompagner les congés maternité, la parentalité et l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- prévenir et traiter les discriminations, les violences, le harcèlement moral ou sexuel et le sexisme.

Des mesures pour les personnels

Grâce à une politique volontariste, des procédures et des outils ont été élaborés afin de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes et de combattre les discriminations. Ces principes sont diffusés auprès de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale et de la jeunesse, dans tous les champs dont ils sont responsables.

Les cadres bénéficient désormais systématiquement de **formations à l'égalité et à la lutte contre les discriminations**, et un *Guide des bonnes pratiques pour recruter, accueillir et intégrer sans discriminer* a été élaboré et très largement diffusé.

Les mesures du plan d'action sont appliquées au niveau national, mais **également à l'échelle locale**, les territoires se dotant de plans d'action propres, déclinés du plan national.

Des actions pour les élèves

Les mesures pour les personnels s'articulent avec les **actions destinées aux élèves** :

- la politique en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons et de l'égalité des chances ;
- la politique d'inclusion des élèves en situation de handicap ;

- la politique de soutien à la scolarisation des élèves allophones ;
- la politique de lutte contre le sexisme, le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie, la transphobie, et plus largement contre toutes les formes de rejets et de violences.

© PLUSIEURS TEMPS FORTS EN 2022 ET 2023

L'obtention des labels Égalité-Diversité constitue un encouragement à poursuivre et approfondir tout au long des années 2022 et 2023 l'engagement de chacune et chacun pour faire exister des lieux d'apprentissage et des espaces où l'égalité et la diversité se vivent au quotidien. Cet engagement sera, chaque année, jalonné par quelques temps forts : le **25 novembre** (Journée internationale contre les violences faites aux femmes), le **8 mars** (Journée internationale des droits des femmes), le **21 mars** (Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale) ou le **17 mai** (Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie).

4.5 Renforcer la gestion des ressources humaines de proximité

À RETENIR

- Les 30 académies sont engagées dans une **gestion des ressources humaines (GRH) plus qualitative et personnalisée**, suivant **30 feuilles de route RH**, véritables plans d'action pour améliorer et renforcer la relation entre l'institution et ses personnels.
- **400 directeurs des ressources humaines (DRH) et conseillers RH de proximité**, répartis sur l'ensemble du territoire, interviennent en complément des gestionnaires des services du rectorat, des chefs d'établissement ou des inspecteurs, en accompagnement personnalisé de proximité. La variété des profils répond à la diversité des demandes des personnels.

© UNE FEUILLE DE ROUTE RH DANS CHAQUE ACADÉMIE

Chaque académie a rédigé en mai 2021 puis mis en œuvre une feuille de route RH **pour mieux écouter les personnels, mieux les informer, mieux les orienter et mieux répondre à leurs attentes.**

Ces feuilles de route RH académiques concrétisent et incarnent l'ambition ministérielle portée par les recteurs de :

- **rapprocher** l'institution de ses personnels ;
- **valoriser** les gestionnaires RH qui, dans les services académiques et départementaux, assurent le suivi administratif des personnels ;
- **renforcer** ainsi l'instauration d'une **GRH de proximité partagée par l'ensemble des acteurs de l'encadrement et de l'accompagnement** (chefs d'établissement, directeurs d'école, adjoints gestionnaires, corps d'inspection, personnels administratifs, sociaux et de santé, directeurs et conseillers RH de proximité).

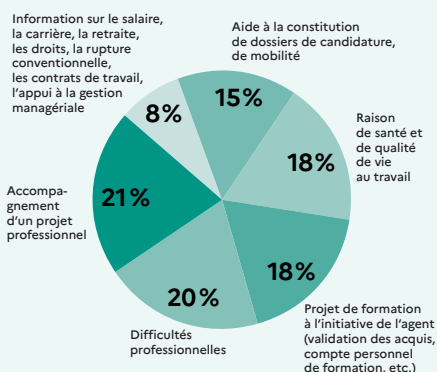
Un service public d'éducation plus proche de ses personnels

Le déploiement des feuilles de route RH académiques dès l'année scolaire 2021-2022 a permis de créer des pratiques d'accompagnement personnalisé de

30 000 sollicitations par an

Les 400 DRH et conseillers RH de proximité répondent à 30 000 sollicitations par an :

- 85 % émanent des **enseignants** (37 % du 1^{er} degré et 48 % du 2^d degré), 9 % des personnels administratifs, techniciens, sociaux et de santé (ATSS), 4 % des personnels d'encadrement ;
- 60 % proviennent de personnels qui ont **entre 40 et 50 ans.**



tous les personnels et de travailler concrètement à :

- améliorer la **relation entre l'institution et les personnels** ;
- accompagner les **parcours professionnels** et valoriser les compétences tout en renforçant le sentiment d'appartenance à l'institution et les collectifs de travail ;
- favoriser le **bien-être, la qualité et les conditions de travail** ;
- protéger et soutenir les personnels dans le cadre de **l'École de la République**, afin de garantir la sérénité des apprentissages, préserver la neutralité du service public de l'éducation et permettre aux personnels d'assurer leurs missions.

Favoriser le bien-être et la qualité de vie au travail (QVT)

Dans toutes les académies sont mis en place des plans QVT et de communication pour **développer la communication interne et la relation aux personnels**.

Participent de cette culture de la qualité de vie au travail :

- des guides d'accueil ;
- des journées plus personnalisées d'accueil des différents personnels qui arrivent dans une académie ;
- des pages dédiées sur les sites académiques ciblant la présentation du territoire et des services offerts ;
- des lettres d'information RH qui mettent en avant les différents métiers de l'éducation nationale et de la jeunesse.

🎯 UN PLAN D'ACTION ET D'ACCOMPAGNEMENT RH DANS CHAQUE ACADÉMIE

Pour renforcer l'attractivité du métier d'enseignant

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des feuilles de route RH académiques, l'enjeu est aujourd'hui de contribuer au **renforcement de l'attractivité du métier d'enseignant**, et au-delà de l'ensemble des métiers de l'éducation nationale.

Dans cette perspective, la Direction générale des ressources humaines poursuit sa mission d'**accompagnement des académies dans l'élaboration de leur plan d'action de GRH** au travers de séminaires dédiés, de webinaires mensuels avec les DRH d'académie et de missions d'appui au suivi des transformations RH en académie.

La priorité est aussi mise sur l'accueil de tous les nouveaux personnels, les modalités de leur recrutement, leur formation continue, l'accompagnement des parcours et des mobilités, ainsi que sur l'évaluation des pratiques et le retour d'expérience.

Pour favoriser la relation de proximité avec les personnels

Des espaces dédiés à l'expérience usager sont mis en place dans les académies, tels les comités de suivi des dispositifs d'accompagnement et d'individualisation de la gestion des personnels, pour permettre de rapprocher encore l'institution de ses personnels.

De même, **une communication directe avec chaque personnel** est privilégiée, afin de renforcer l'expression des besoins en matière de développement professionnel et de qualité de vie au travail.



La plateforme Colibris

Dans toutes les académies, la plateforme (espace numérique) Colibris permet :

- **aux personnels** du ministère d'effectuer une démarche administrative de manière dématérialisée, d'échanger avec un gestionnaire, d'être informés de l'avancée de leur démarche ;
- **aux gestionnaires** de proposer des démarches facilitées.

Cela peut concerner le **mouvement des personnels** ou encore la **prestation sociale complémentaire**.

À Lyon, 200 démarches ont ainsi été déployées.



5. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS





© Stéphanie Lacombe - MENJ

5.1 Se mobiliser pour la transition écologique

À RETENIR

- Dans un contexte de réchauffement climatique, la transition écologique est une **priorité ministérielle**.
- **250 000 éco-délégués** sont élus chaque année dans les classes de collège et de lycée.
- **10 000 écoles et établissements** sont labellisés **E3D** : en démarche de développement durable.

🎯 L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE MISSION CENTRALE DE L'ÉCOLE

Le changement climatique, la pollution, la perte massive de biodiversité sont des enjeux impérieux, qui ont d'ores et déjà des conséquences visibles et sensibles sur notre quotidien. Il est donc plus que jamais nécessaire de renforcer l'éducation des jeunes générations. L'éducation au développement durable (EDD) fait partie des **missions de l'École inscrites dans le Code de l'éducation**. Elle repose sur les programmes scolaires et sur des projets pédagogiques impliquant les élèves. La loi Climat et résilience du 22 août 2021 renforce la place de l'EDD comme éducation transversale **à travers les programmes de toutes les disciplines, de la maternelle à la terminale, dans toutes les voies d'enseignement** (générale, technologique et professionnelle). Le ministre a saisi le Conseil supérieur des programmes pour imprégner davantage encore l'ensemble des disciplines et renforcer la formation des élèves. La loi d'août 2021 élargit aussi les missions des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, qui deviennent des **comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)**. Ce rapprochement permet de renforcer les synergies entre santé et développement durable en articulant, par exemple, l'éducation à l'alimentation et la

sensibilisation à une agriculture durable, soutenable et de proximité. Les responsables académiques sont invités à **renforcer le pilotage de la politique EDD à chaque échelle** : référents EDD d'établissement, chefs de mission académique EDD. Cette année, le programme national de formation propose **trois formations**

Quelques temps forts de l'EDD en 2022-2023

- **16 septembre 2022** : 7^e anniversaire des objectifs de développement durable
- **18 septembre au 8 octobre 2022** : Semaine européenne du développement durable
- **7 au 17 octobre 2022** : Fête de la science sur le thème « Le climat, on en parle ? »
- **13 octobre 2022** : Journée nationale de la résilience (1^{re} édition)
- **26 et 27 janvier 2023** : Forum des ressources pour l'éducation au développement durable
- **22 mars 2023** : Journée mondiale de l'eau
- **5 juin 2023** : Journée mondiale de l'environnement
- **8 juin 2023** : Journée mondiale de l'océan

à destination des corps d'inspection, formateurs et personnels de direction :

- le Forum des ressources pour l'éducation au développement durable (Foredd) ;
- EDD : une construction progressive des savoirs et des compétences tout au long de la scolarité ;
- EDD et numérique : nouveau sujet d'investigation pour l'EDD qui permettra de sensibiliser à la sobriété numérique, dans la perspective d'une stratégie ministérielle pour le numérique responsable.

🕒 BÂTI, SERVICES SCOLAIRES ET ÉDUCATION : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Afin d'accompagner la communauté éducative et les collectivités territoriales, le ministère a diffusé, en juin 2022, un ensemble de guides « Bâtir l'école » pour **un bâti scolaire plus adapté aux enjeux contemporains**, dont celui de la transition écologique, qui est également un des axes de travail du Plan Marseille en grand et du dispositif École du futur.

Les **circulaires EDD de 2019 et 2020** appellent les lieux d'éducation à devenir exemplaires en matière de transition écologique : les écoles, collèges et lycées poursuivent leur action en ce sens.

Ceci implique :

- la pérennisation de projets pédagogiques déjà nombreux, portés notamment par les **éco-délégués** ;

- que les écoles et établissements placent la transition écologique et énergétique au cœur de leur projet, notamment au travers de la **labellisation E3D**.

Pour renforcer cette dynamique, un **guide de la sobriété écologique des écoles et des établissements** rassemblera des conseils et outils avant la fin de l'année 2022. Ce travail associera les services du ministère, les experts d'établissements publics de l'État et les collectivités territoriales.

🕒 S'ENGAGER POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rôle actif des éco-délégués

Élus depuis la rentrée 2020 dans chaque classe de collège et de lycée et recommandés dès les classes de CM1-CM2, les **éco-délégués** jouent un rôle essentiel de sensibilisation et d'entraînement de tous les élèves, avec le soutien de la communauté éducative et en collaboration avec des partenaires extérieurs (associations, collectivités, experts scientifiques, etc.).

Depuis deux ans et malgré le contexte sanitaire, le dispositif des éco-délégués s'est considérablement déployé.

Les **réalisations** sont **nombreuses et diversifiées** : protection de la biodiversité, végétalisation et réaménagement de la cour, réemploi et actions écosolidaires, tri des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction de la consommation énergétique, etc.

Des outils et des moyens pour s'engager

Des outils ont été mis à disposition des éco-délégués de classe, accessibles sur Éduscol : des **guides** élaborés avec l'Agence de la transition écologique (Ademe) pour les éco-délégués de collège et lycée, ainsi qu'un guide du ministère dédié spécifiquement aux élèves et professeurs des écoles.

Des éco-délégués ont également pris place dans les **instances représentatives lycéennes** locales (conseils de la vie lycéenne ou CVL), académiques (conseils académiques de la vie lycéenne ou CAVL) et nationales (Conseil national de la vie lycéenne ou CNVL), où les enjeux de développement durable font partie des priorités pour l'année 2022-2023.

Des outils existent afin que les élèves connaissent **toutes les formes d'engagement** qui leurs sont offertes : le dépliant « Je, tu, ils, elles s'engagent », le livret « Pour l'égalité, mon CVC/CVL s'engage ». Pour mieux accompagner les



La labellisation E3D

La labellisation E3D (école ou établissement en démarche de développement durable) reconnaît une démarche globale en faveur du développement durable, ancrée à la fois dans la gestion de l'établissement et dans des actions pédagogiques.

- **7 700** écoles et établissements labellisés en septembre 2021.
- **Près de 10 000** écoles et établissements labellisés en septembre 2022, comme l'objectif en avait été fixé en 2019.

personnels dans l'engagement des élèves, un **guide de la démocratie scolaire** a été publié dans ce sens, consultable sur Éduscol.

Des temps dédiés

Les semaines de l'engagement auront lieu **du 12 septembre au 1^{er} octobre 2022**.

Il s'agit de trois semaines pendant les heures de vie de classe ou des demi-journées portes ouvertes, pour :

- mettre en avant toutes les formes d'engagement ;
- renforcer la liaison collège-lycée avec la venue de membres de CVL dans les classes de 3^e et aux séances des conseils de la vie collégienne (CVC) ;
- organiser des rencontres entre les associations (locales, nationales), l'Agence du service civique, le Service national universel (SNU).

La semaine de la démocratie scolaire aura lieu quant à elle **du 3 au 8 octobre 2022**.

Elle est dédiée à l'élection de l'ensemble des délégués élèves, parents et personnels.

Les lauréats nationaux 2022 du prix de l'Action éco-déléguée

- Ce prix a été créé par le ministère en 2020 pour encourager et valoriser les actions des éco-délégués.
- La **2^e édition** de 2022 a été un grand succès : **214 établissements participants, 61 lauréats académiques**, avec de nombreux projets de qualité alliant souvent écologie et solidarité.
- Les distinctions :
 - Lauréat école : école Roger Salengro à Lewarde (académie de Lille)
 - Lauréat collège : collège Émile Zola à Prahecq (académie de Poitiers)
 - Lauréat lycée : lycée professionnel Anne Veaute à Castres (académie de Toulouse)
 - Mention spéciale du jury : lycée franco-allemand de Fribourg-en-Brisgau, Allemagne
- La **3^e édition** sera lancée en octobre 2022.





5.2 Faire société : la transmission des valeurs de la République

À RETENIR

- La formation des élèves à la citoyenneté contribue à l'affermissement des principes et des valeurs de la République, encourage la participation démocratique et renforce la confiance dans les institutions.
- Le ministère soutient ses personnels lorsqu'ils sont confrontés à des atteintes aux principes et valeurs de la République : le signalement de ces atteintes protège les élèves et les adultes de la communauté éducative.
- Le Service national universel (SNU) fait vivre les valeurs de la République, découvrir le sens de l'engagement et valorise l'entrée dans la citoyenneté.
- La formation systématique de tous les personnels du ministère à la laïcité et aux valeurs de la République se poursuit à la rentrée scolaire 2022.

🕒 DES PERSONNELS MIEUX FORMÉS À LA TRANSMISSION DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

La laïcité et les valeurs de la République ont été inscrites comme priorité nationale dans le schéma directeur de la formation continue et déclinées dans le programme national de formation. Le volet intitulé Laïcité - Valeurs de la République prévoit la formation de tous les personnels en poste sur quatre ans. Cet effort a permis de former 130 000 agents dans toutes les académies. Cette année, l'objectif est d'accentuer la dynamique engagée afin de **former plus de 300 000 personnels**. La nouvelle épreuve orale pour les concours de recrutement de l'enseignement, la parution de l'arrêté relatif au continuum de formation obligatoire et la mise en place d'un module de 36 heures dès la rentrée au sein des masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef) complètent ces évolutions.

🕒 TRANSMETTRE LES PRINCIPES ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Poursuivre le renforcement de l'enseignement moral et civique (EMC)

De nouvelles ressources destinées aux professeurs du premier degré et du collège sont disponibles et vont être publiées tout au long du premier trimestre ; elles permettent d'aborder des grands thèmes comme **la laïcité, la liberté d'expression ou l'égalité et la diversité, l'engagement, la justice et le droit**.

Consolider la culture juridique et institutionnelle des élèves

De nouvelles ressources et des actions éducatives comme le concours **Découvrons notre constitution** donnent aux élèves l'opportunité de comprendre l'organisation des pouvoirs publics et les différentes normes qui fondent les principes et valeurs de la République. Proposition issue des États généraux de la justice, un **passport d'éducation au droit**, expérimenté au cours de l'année, doit permettre à chaque élève de connaître et d'exercer plus concrètement ses droits afin d'en appréhender toute la portée dans un État démocratique.



Les actions éducatives autour de la connaissance et de la défense des principes et des valeurs de la République

- En complément du travail mené tout au long de l'année scolaire, plusieurs temps forts redonnent du sens aux apprentissages :
 - la **Journée de la laïcité à l'école** (9 décembre) ;
 - la **Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité** (27 janvier) ;
 - la **Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et leurs abolitions** (10 mai) ;
 - la **Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme** (autour du 21 mars).
- Il en va de même des concours mémoriels comme le **Concours national de la résistance et de la déportation (CNRD)** ou la **Flamme de l'égalité** pour lesquels la participation est encouragée.

🕒 RÉPONDRE À TOUTES LES ATTEINTES AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Les équipes académiques Valeurs de la République

En complément du dispositif national auquel contribue en particulier le Conseil des sages de la laïcité, les équipes académiques Valeurs de la République, chargées de venir en appui à tous les personnels en cas d'atteinte aux valeurs de la République, ont été renforcées.

Sur le terrain, 500 personnels (dont 100 référents départementaux pour le premier degré) sont dorénavant déployés.

Des ressources pour les équipes éducatives

Les vademecums *La Laïcité à l'École* et *Agir contre le racisme et l'antisémitisme* apportent aux équipes des écoles et des établissements **des réponses juridiques et des conseils pour proposer des actions.**

L'application Faits établissement

Le ministère suit attentivement les signalements via l'application Faits établissement, qui permet d'augmenter **le recueil de faits et de demandes de conseils** des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Une vigilance constante face aux comportements séparatistes

L'État lutte contre l'ensemble des formes de séparatisme s'exerçant dans tous les aspects de la vie scolaire de l'enfant et contre les dérives sectaires.

🕒 LE SNU : UNE CULTURE DE L'ENGAGEMENT ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

L'objectif principal du SNU est de **renforcer la cohésion et la résilience nationales, ainsi que l'engagement et la participation citoyenne des jeunes.**

Structuré en trois phases, le SNU accueille lors des séjours de cohésion (première phase) des volontaires de 15 à 17 ans qui vont y aborder concrètement :

• Les valeurs et principes républicains

Les différentes questions liées à la Nation, l'État, l'hymne et les symboles nationaux, la langue française, mais également les questions de la participation à la vie démocratique, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la transition écologique et de la solidarité – qu'elle soit nationale ou internationale – sont abordées de manière concrète tout au long des séjours de cohésion.

• Les principes de défense, de sécurité et de résilience nationales

La **Journée défense et citoyenneté** est intégrée au séjour et appelée alors **Journée défense et mémoire**. Lors de la journée de sécurité intérieure, les volontaires sont amenés à adopter les comportements adaptés face à différents risques, notamment routiers.

• L'engagement citoyen

Chaque jeune volontaire est appelé à **trouver une forme d'engagement qui lui corresponde**, dans laquelle il se sentira utile, avec une attention renforcée aux enjeux de la transition écologique et solidaire. Il s'agit de renouveler les façons de vivre ensemble, de travailler, de produire, de consommer.

Prolonger l'engagement : la mission d'intérêt général et la mission longue du SNU

À la suite du **séjour de cohésion** (première phase du SNU), chaque jeune volontaire effectuée, près de chez lui, une **mission d'intérêt général** (deuxième phase du SNU) dans les domaines suivants : santé, solidarité, éducation, culture, sport, environnement, développement durable, citoyenneté, etc.

L'objectif étant qu'avant 25 ans, chaque jeune volontaire s'engage dans une mission plus longue d'au moins trois mois (troisième phase du SNU), qui peut prendre différentes formes (Service civique, corps européen de solidarité, réserve civique, réserves militaires, etc.).

© LE SERVICE CIVIQUE : RENFORCER LA COHÉSION NATIONALE ET S'ENGAGER

Le Service civique offre aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans s'ils sont en situation de handicap) l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité et aux autres, au service de causes solidaires et durables, en France ou à l'étranger. Depuis 2010, ce sont plus de 600 000 volontaires qui ont réalisé une mission en Service civique. En 2021, le Service civique a accueilli **plus de 145 000 volontaires dans plus de 10 400 organismes agréés.**

© ÉDUCER AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) de tous les élèves contribue au développement d'une **citoyenneté responsable dans une société marquée par la multiplication et l'accélération des flux d'information.** Elle participe à l'apprentissage de l'esprit critique, outil essentiel pour agir de manière éclairée et pour chercher, recevoir, produire et diffuser des informations via des médias de plus en plus diversifiés.

La généralisation de l'éducation aux médias et à l'information se traduit par le renforcement de son pilotage à travers **la création de cellules académiques EMI premier et second degrés** réunissant l'ensemble des acteurs : Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (Clemi), délégation académique au numérique (Dane), délégation académique aux arts et à la culture (Daac), corps d'inspection. Un nouveau vademecum s'adresse aux enseignants de tous niveaux et de toutes disciplines, ainsi qu'aux équipes éducatives et aux personnels d'encadrement.

Enfin, l'éducation aux médias et à l'information s'appuie sur des actions éducatives en lien avec des partenaires associatifs, comme l'association Jets d'encre. Elles peuvent porter sur le **développement de web radios dans les collèges** ou sur la **Semaine de la presse et des médias dans l'École, portée par le Clemi, qui touche chaque année 4,5 millions d'élèves.** Ces actions permettent aux élèves d'appréhender différentes notions et de rencontrer des professionnels.

5.3 Faire face aux crises

À RETENIR

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, l'École a su démontrer sa capacité de résilience et poursuivre sa mission de service public malgré le contexte sanitaire.

— **Crise sanitaire :**

- publication d'un **protocole sanitaire** pour l'année scolaire dès juillet 2022 ;
- actualisation des **plans de continuité pédagogique** dans chaque école et établissement.

— **Accueil et scolarisation des élèves déplacés d'Ukraine :**

- près de **19 000 élèves** scolarisés en France depuis le 24 février 2022 ;
- mise en place de la **cellule Ukraine** dans chaque académie dès le 4 mars 2022.

© ANTICIPER LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE LORS DE CRISES IMPRÉVUES

S'appuyer sur les acquis de la crise sanitaire

Depuis la rentrée scolaire 2020-2021, les directeurs d'école et les chefs d'établissement sont invités à élaborer un **plan de continuité pédagogique** pour s'adapter à l'évolution de la situation sanitaire. Dès septembre 2022, une actualisation du document par chaque école et établissement est prévue, en s'appuyant sur l'expérience des deux années précédentes. **Ce plan doit pouvoir être activé à tout moment de l'année**, lorsque des mesures collectives ou ciblées nécessitent de fermer des écoles ou des établissements (ou d'en limiter l'accès). L'objectif est d'assurer la poursuite des apprentissages des élèves en mettant en œuvre **un enseignement à distance ou un enseignement hybride**.

Conforter les usages numériques

Le recours au numérique a été incontournable pour garantir la continuité pédagogique et la mise en place d'un enseignement hybride. Pour assurer la poursuite des apprentissages, les professeurs ont pu mobiliser, d'une part, les espaces numériques de travail (ENT) et, d'autre part, les classes virtuelles. Ces usages renforcés du numérique ont permis d'accroître le déploiement des ENT, notamment dans le premier degré, en lien avec les collectivités territoriales.

À la rentrée scolaire 2021-2022 :

- **19 000 écoles** bénéficiaient d'un ENT, soit une progression de **12 % par rapport à la rentrée scolaire 2020** ;
- la quasi-totalité des lycées publics et 90 % des collèges publics disposaient d'un ENT dans le second degré.



Une nouvelle solution de classe virtuelle

L'accès au service Mes classes virtuelles du Cned s'est achevé en juillet 2022.

Un nouveau service de classe virtuelle est disponible sur la plateforme apps.education.fr. Cette solution est accessible à tous les enseignants avec leurs identifiant et mot de passe académiques habituels. Pour les élèves, le service est accessible depuis un navigateur internet récent et ne nécessite pas d'installation : il suffit de cliquer sur le lien fourni par le professeur et de suivre les étapes indiquées à l'écran. De nouvelles fonctionnalités sont proposées, comme la **diffusion de vidéos** ou la possibilité pour l'enseignant de disposer de **plusieurs classes virtuelles**.

Ce nouveau service, déployé par la Direction du numérique pour l'éducation, est hébergé sur les infrastructures cloud d'un fournisseur français en ligne avec la stratégie de souveraineté numérique.

S'appuyer sur un cadre sanitaire adapté à la circulation du virus

Le cadre sanitaire pour la prochaine année scolaire a été élaboré en lien étroit avec les autorités sanitaires. Il vise à **permettre un enseignement en présence, une protection adaptée et une plus grande cohérence avec les mesures sanitaires retenues en population générale**. Ce cadre sanitaire, publié dès la mi-juillet 2022, comporte plusieurs niveaux de mesures proportionnées :

- **socle** ;
- **niveau 1 (vert)** ;
- **niveau 2 (orange)** ;
- **niveau 3 (rouge)**.

Le socle consiste à appliquer les recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention. Le niveau applicable au moment de la rentrée et pendant l'année scolaire relèvera des autorités nationales et pourra concerner tout le territoire, ou seulement une partie. Il s'appuiera sur une analyse qualitative (nature et caractéristiques des variants) et quantitative (situation hospitalière notamment) de la situation. Un **délai de mise en œuvre de dix jours** sera observé.

🕒 ASSURER LA SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS

Les écoles et établissements scolaires pouvant être les cibles d'attaques, leur sécurisation demeure une priorité pour le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Cette vigilance se traduit par une attention à chaque posture du **plan Vigipirate** et une collaboration étroite avec les préfetures, les forces de sécurité intérieure et les collectivités territoriales. Le ministère dispose d'une

cellule de veille permanente, ainsi que d'un centre de crise qui peut être activé à tout moment.

Chaque école, collège et lycée est également acteur de la sécurisation de la communauté éducative en se dotant d'un **plan particulier de mise en sûreté (PPMS) attentat-intrusion**. Ce plan est testé annuellement avant les vacances de Noël, ce qui permet l'appropriation des conduites à tenir par les élèves et les personnels, l'évaluation du niveau de sécurisation en lien avec les collectivités territoriales et la vérification des automatismes avec les forces de sécurité. Le ministère poursuit également la **formation nationale** sur la prévention et la gestion de crise de ses personnels.

🕒 FAIRE FACE À LA CRISE EN UKRAINE

Organiser l'accueil des élèves dans les établissements

Dès le 4 mars 2022, une cellule dédiée à l'accueil et la scolarisation des élèves déplacés d'Ukraine a été mise en place au ministère et dans chaque académie. Leur objectif est de scolariser le plus rapidement possible tous les enfants qui arrivent en France, quelle que soit leur nationalité ou leur situation personnelle, afin qu'ils bénéficient d'un cadre sûr et réconfortant pour continuer à apprendre et à s'épanouir. Depuis le 24 février, **grâce à la mobilisation de tous les personnels, près de 19 000 élèves ukrainiens ont été scolarisés en France jusqu'à la fin de l'année scolaire**. Les écoles et établissements scolaires ont également mis en œuvre des actions de solidarité au profit de l'Ukraine et des déplacés.

Scolariser et accompagner les élèves

Les élèves qui arrivent d'Ukraine ont été inscrits, dans la mesure du possible, au plus près de leur lieu d'hébergement. Les modalités de prise en charge pour permettre un **apprentissage renforcé du français**, habituellement mises en œuvre pour les élèves allophones, ont été mobilisées. À titre complémentaire, le Cned a mis à disposition sa formation en ligne Français langue étrangère. En complément, afin que les équipes se préparent à l'accueil des enfants arrivant de zones de conflits, un parcours d'autoformation a été publié. Enfin, les enseignants ont pu s'appuyer sur des ressources pour évoquer la crise ukrainienne avec les élèves.

Conserver le lien avec l'enseignement ukrainien

Pour permettre aux élèves qui le souhaitent de conserver un lien avec leur langue et leur culture, le ministère de l'Éducation ukrainien a mis à disposition les manuels scolaires dématérialisés et une plateforme de continuité pédagogique pour le second degré. En complément, **des classes virtuelles de langue et culture ukrainiennes**, coordonnées par le Cned, ont été proposées aux élèves volontaires. Animées par des enseignants réfugiés et recrutés dans les académies, elles se sont tenues sur des temps périscolaires et ont réuni 300 élèves du CP à la terminale. Enfin, pour que les enfants ukrainiens malades qui ont été accueillis dans des structures médicales en France conservent aussi ce lien, la France a fait don de 20 robots de télé-présence au ministère ukrainien.

Année scolaire 2022 - 2023

Protocole et cadre de fonctionnement

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) **et quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

| | SOCLE | NIVEAU 1 | NIVEAU 2 | NIVEAU 3 |
|----------------------------------|---|--|--|---|
| Doctrine d'accueil | <ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée | <ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée | <ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée | <ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local |
| Protocole sanitaire | <ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention | <ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service | <ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service | <ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas |
| Activités physiques et sportives | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives | <ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter | <ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises |
| Protocole de contact-tracing | <p>Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.</p> | | | |



Contact presse
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr